

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12-13

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

FOREIGN AFFAIRS
AND INTERNATIONAL
TRADE

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Wednesday, May 1, 2013
Thursday, May 2, 2013

Issue No. 25

First and second (final) meetings on:

Bill C-383, An Act to amend the International
Boundary Waters Treaty Act
and the International River
Improvements Act

INCLUDING:
THE TWELFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-383)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE
INTERNATIONAL

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le mercredi 1^{er} mai 2013
Le jeudi 2 mai 2013

Fascicule n° 25

Première et deuxième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi du traité
des eaux limitrophes internationales et la Loi
sur les ouvrages destinés à l'amélioration
des cours d'eau internationaux

Y COMPRIS :
LE DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-383)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE

The Honourable A Raynell Andreychuk, *Chair*
The Honourable Percy E. Downe, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	* LeBreton, P.C.
* Cowan	(or Carignan)
(or Tardif)	Nolin
Day	Oh
De Bané, P.C.	Robichaud, P.C.
Demers	Smith, P.C. (<i>Cobourg</i>)
Fortin-Duplessis	Wallace

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Wells (*May 2, 2013*).

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Lang (*May 2, 2013*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Nolin (*May 2, 2013*).

The Honourable Senator Day replaced the Honourable Senator Dawson (*May 1, 2013*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Finley (*April 30, 2013*).

The Honourable Senator Oh replaced the Honourable Senator Johnson (*April 30, 2013*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Tannas (*April 26, 2013*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Wells (*April 24, 2013*).

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Lang (*April 24, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
DU COMMERCE INTERNATIONAL

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk
Vice-président : L'honorable Percy E. Downe
et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	* LeBreton, C.P.
* Cowan	(ou Carignan)
(ou Tardif)	Nolin
Day	Oh
De Bané, C.P.	Robichaud, C.P.
Demers	Smith, C.P. (<i>Cobourg</i>)
Fortin-Duplessis	Wallace

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 2 mai 2013*).

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 2 mai 2013*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 2 mai 2013*).

L'honorable sénateur Day a remplacé l'honorable sénateur Dawson (*le 1^{er} mai 2013*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 30 avril 2013*).

L'honorable sénateur Oh a remplacé l'honorable sénatrice Johnson (*le 30 avril 2013*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Tannas (*le 26 avril 2013*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 24 avril 2013*).

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 24 avril 2013*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, April 25, 2013:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Finley, seconded by the Honourable Senator Demers, for the second reading of Bill C-383, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act and the International River Improvements Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 25 avril 2013 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Finley, appuyée par l'honorable sénateur Demers, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 1, 2013
(58)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 4:17 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Dawson, De Bané, P.C., Downe, Fortin-Duplessis, Lang, Nolin, Oh, Smith, P.C., (*Cobourg*) and Wallace (11).

In attendance: Natalie Mychajlyszyn and Penny Becklumb, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 25, 2013, the committee began its examination of Bill C-383, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act and the International River Improvements Act.

WITNESSES:

Larry Miller, Member of Parliament for Bruce—Grey—Owen Sound, sponsor of the bill.

Foreign Affairs and International Trade Canada:

Martial Pagé, Director General, North America Policy Bureau;

Stephen Gluck, Senior Policy Analyst, U.S. Transboundary Affairs Division;

Dean Sherratt, Legal Officer.

Environment Canada:

Laura Farquharson, Executive Director, Legislative Governance, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Stewardship Branch;

Manon N. Lalonde, Senior Project-Program Engineer, Hydrological and Climatological Services, Meteorological Service of Canada.

The chair made an opening statement.

Mr. Miller made a statement and answered questions.

At 4:45 p.m., the committee suspended.

At 4:47 p.m., the committee resumed.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 1^{er} mai 2013
(58)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 16 h 17, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Dawson, De Bané, C.P., Downe, Fortin-Duplessis, Lang, Nolin, Oh, Smith, C.P., (*Cobourg*) et Wallace (11).

Également présentes : Natalie Mychajlyszyn et Penny Becklumb, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 25 avril 2013, le comité entreprend son étude du projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

TÉMOINS :

Larry Miller, député de Bruce—Grey—Owen Sound, parrain du projet de loi.

Affaires étrangères et Commerce international Canada :

Martial Pagé, directeur général, Direction générale des politiques de l'Amérique du Nord;

Stephen Gluck, analyste principal des politiques, Direction des affaires transfrontalières avec les États-Unis;

Dean Sherratt, agent juridique.

Environnement Canada :

Laura Farquharson, directrice exécutive, Gouvernance législative, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de l'intendance environnementale;

Manon N. Lalonde, ingénieure principale de projet — programme, Services hydriques et climatiques, Service météorologique du Canada.

La présidente ouvre la séance.

M. Miller fait une déclaration et répond aux questions.

À 16 h 45, la séance est suspendue.

À 16 h 47, la séance reprend.

Mr. Pagé made a statement and, together with Messrs. Gluck, Sherratt, Ms. Farquharson and Ms. Lalonde, answered questions.

At 5:34 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 2, 2013
(59)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 10:34 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Day, De Bané, P.C., Demers, Downe, Fortin-Duplessis, Nolin, Oh and Wallace (10).

In attendance: Natalie Mychajlyszyn and Penny Becklumb, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 25, 2013, the committee continued its examination of Bill C-383, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act and the International River Improvements Act.

WITNESSES:

University of Toronto, Munk School of Global Affairs:

Adèle Hurley, Director, Program on Water Issues.

University of Calgary:

J. Owen Saunders, Senior Fellow and Adjunct Professor, Canadian Institute of Resources Law.

University of Toronto:

Ralph Pentland, Acting Chair, Canadian Water Issues Council.

The chair made an opening statement.

Ms. Hurley and Messrs. Saunders and Pentland each made a statement and answered questions.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-383, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act and the International River Improvements Act.

M. Pagé fait une déclaration, puis, avec l'aide de M. Gluck, M. Sherratt, Mme Farquharson et Mme Lalonde, répond aux questions.

À 17 h 34, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 2 mai 2013
(59)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Day, De Bané, C.P., Demers, Downe, Fortin-Duplessis, Nolin, Oh et Wallace (10).

Également présentes : Natalie Mychajlyszyn et Penny Becklumb, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 25 avril 2013, le comité poursuit son étude du projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

TÉMOINS :

Université de Toronto, Munk School of Global Affairs :

Adèle Hurley, directrice, Programme sur les questions relatives à l'eau.

Université de Calgary :

J. Owen Saunders, agrégé supérieur et professeur auxiliaire, Institut canadien du droit des ressources.

Université de Toronto :

Ralph Pentland, président suppléant, Conseil sur les questions de l'eau au Canada.

La présidente ouvre la séance.

Mme Hurley et MM. Saunders et Pentland font chacun une déclaration et répondent aux questions.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

It was agreed that the title stand postponed.	Il est convenu de reporter l'étude du titre.
It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.	Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.
It was agreed that clause 2 carry.	Il est convenu d'adopter l'article 2.
It was agreed that clause 3 carry.	Il est convenu d'adopter l'article 3.
It was agreed that clause 4 carry.	Il est convenu d'adopter l'article 4.
It was agreed that clause 5 carry.	Il est convenu d'adopter l'article 5.
It was agreed that clause 6 carry.	Il est convenu d'adopter l'article 6.
With leave, it was agreed that clauses 7 to 15 carry.	Avec la permission des membres du comité, il est convenu d'adopter les articles 7 à 15.
It was agreed that the schedule carry.	Il est convenu d'adopter l'annexe.
It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.	Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.
It was agreed that the title carry.	Il est convenu d'adopter le titre.
It was agreed that the bill carry.	Il est convenu d'adopter le projet de loi.
It was agreed that Bill C-383 be reported to the Senate.	Il est convenu de faire rapport du projet de loi C-383 au Sénat.
At 11:28 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.	À 11 h 28, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, May 2, 2013

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade has the honour to present its

TWELFTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-383, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act and the International River Improvements Act, has, in obedience to the order of reference of April 25, 2013, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 2 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international a l'honneur de présenter son

DOUZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, a, conformément à l'ordre de renvoi du 25 avril 2013, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

La présidente,

RAYNELL ANDREYCHUK

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 1, 2013

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, to which was referred Bill C-383, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act and the International River Improvements Act, met this day at 4:17 p.m. to give consideration to the bill.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade is beginning its examination of Bill C-383, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act and the International River Improvements Act.

To begin our study, we have the sponsor of the bill, Larry Miller, Member of Parliament for Bruce—Grey—Owen Sound. I just said to Mr. Miller that we are a tough bunch.

He can make his opening statement, and stay tuned.

Mr. Miller, thank you. The floor is yours. You can explain your bill and why you came to propose it. Welcome to the committee.

Larry Miller, Member of Parliament for Bruce—Grey—Owen Sound, sponsor of the bill: Thank you, Madam Chair, and thank you for having me here, honourable senators. Senator Downe reminded me on his way in that he would not be too hard on me.

I live in what I think is one of the most beautiful parts of Canada, on Georgian Bay, and water is a significant issue for people in my riding, including myself. Throughout, as I brought this bill forward, I always thought that there was maybe not strong enough language to protect us from bulk water exports, including diversions out of the country. This was a bill that, as you might all know, the government tabled back in 2010. I believe it was Bill C-26, and it died on the Order Paper in the 2011 election. This bill has been amended from that, but a lot of it is the same. That amendment came at the request of the Munk School of Global Affairs. They were one of the groups who thought that it could be a little stronger, and we have dealt with that.

Through the process, I have been very fortunate to have unanimous support, at all stages, through the House of Commons, from every party. I have had emails of support on this issue from residents right across the country, literally in every province and territory.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 1^{er} mai 2013

Le Comité sénatorial permanent des affaires internationales et du commerce international, auquel a été renvoyé le projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, se réunit aujourd'hui, à 16 h 17, pour examiner le projet de loi.

La sénatrice A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Mesdames et messieurs les sénateurs, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères et du Commerce international entame son examen du projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

Pour commencer notre étude, nous entendons le parrain du projet de loi en la personne de Larry Miller, député de Bruce—Grey—Owen Sound. Je lui disais à l'instant que nous sommes coriaces. Il peut faire son exposé, et prêtez-lui l'oreille.

Monsieur Miller, merci. La parole est à vous. Vous pouvez expliquer votre projet de loi et la raison pour laquelle vous le proposez. Bienvenue devant le comité.

Larry Miller, député de Bruce—Grey—Owen Sound, parrain du projet de loi : Merci, madame la présidente, et merci, mesdames et messieurs les sénateurs, de m'accueillir parmi vous. Le sénateur Downe m'a rappelé en entrant qu'il ne se montrerait pas trop dur envers moi.

Je vis dans ce que je considère comme l'une des plus belles régions du Canada, sur la baie Georgienne, et l'eau est un sujet important pour les habitants de ma circonscription, moi y compris. Tout au long du processus qui m'a mené à déposer ce projet de loi, j'ai toujours pensé qu'il n'existait peut-être pas de mots assez forts pour nous protéger des exportations massives d'eau, notamment la dérivation des eaux de notre pays. Comme vous le savez peut-être tous, le gouvernement a déposé un projet de loi à ce sujet en 2010. C'était le projet de loi C-26, je crois, et il est mort au Feuilleton lors du déclenchement des élections en 2011. Le présent projet de loi est une version modifiée de cette mesure législative, mais il est semblable à bien des égards. Cette modification a été apportée à la demande de la Munk School of Global Affairs, l'un des groupes qui considéraient que le projet de loi pourrait être un peu plus sévère, et nous avons agi en conséquence.

À toutes les étapes du processus, j'ai eu la chance immense de bénéficier du soutien unanime de tous les partis de la Chambre des communes. J'ai reçu à ce sujet des courriels d'appui de résidents de toutes les régions du pays, littéralement de chaque province et territoire.

In addition to the Munk School's support, I have had support from the Gordon Foundation. I would say that both of these organizations are quite credible institutions if you look into them.

I did not prepare anything specifically, Madam Chair, other than those opening comments. I certainly hope that the honourable members of the committee will see the good parts of this bill and find, at the end of the day, that you can support it. In the meantime, I am certainly open and look forward to answering any questions that you might have.

The Chair: The bill was prepared for you through the parliamentary process and vetted through the legal department of the House of Commons. Is that correct?

Mr. Miller: Yes. We went through all the normal channels, I guess you could say.

The Chair: It initiated from you as a principle or as a paper?

Mr. Miller: To enlarge on it, I did say that the main part of this bill was a government bill at one time. This was quite an interest to me so in this Parliament I asked if I could take it forth as a private member's bill. As I explained, there are some amendments in there to deal with concerns that some groups and individuals had. We still specifically wanted to stay out of provincial jurisdictions. There may be some questions and I can explain further, but I hope that answers your question.

The Chair: Thank you.

Senator Downe: Welcome to the committee, Mr. Miller.

I am impressed with your bill and I want to start by following up on the question the chair asked. You indicated it was based upon a government bill. Do you know why the government did not reintroduce the bill? Why is it coming to us as a private member's bill?

Mr. Miller: Senator Downe, I take it as a compliment and I think it was done as a favour. This was an interest of mine, and I am 100 per cent sure that the government would have brought this bill forward if I had not. Whether a bill comes forward before either house by an individual member or by the government itself, as long as it gets passed into law, it should not matter how it gets there.

Senator Downe: I agree totally. The only problem is government bills in the Senate have more of a status and a better chance of getting through quickly. Private members' bills sometimes get caught up in procedural issues.

Au soutien de la Munk School s'ajoute celui de la Gordon Foundation. Ces deux organisations sont selon moi des institutions très crédibles si on leur porte attention.

Je n'ai rien préparé de particulier, madame la présidente, à part ces mots d'ouverture. J'espère certainement que les honorables membres du comité verront les bons côtés de ce projet de loi et qu'au bout du compte, ils lui accorderont leur appui. D'ici là, c'est avec plaisir et impatience que je répondrai aux questions que vous pourriez avoir.

La présidente : Le projet de loi a été préparé pour vous dans le cadre du processus parlementaire et approuvé par le service juridique de la Chambre des communes, n'est-ce pas?

M. Miller : Oui. Nous sommes passés par les voies habituelles, si l'on peut dire.

La présidente : Vous avez lancé le processus par principe ou sous forme de document?

M. Miller : Pour vous expliquer ce qu'il en est, j'ai indiqué que cette initiative a déjà fait l'objet d'un projet de loi du gouvernement. Comme je m'y étais beaucoup intéressé, dans la présente législature, j'ai demandé l'autorisation de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire. Comme je l'ai expliqué, certaines modifications ont été apportées en réaction aux préoccupations de certains groupes et de quelques particuliers. Nous tenions à ne pas nous immiscer dans les champs de compétences provinciales. Il pourrait y avoir quelques questions et je suis prêt à fournir davantage d'explications, mais j'espère que cela répond à votre question.

La présidente : Merci.

Le sénateur Downe : Bienvenu devant le comité, monsieur Miller.

Je suis impressionné par votre projet de loi et je veux commencer en poursuivant sur la question que la présidente vous a posée. Vous avez indiqué que la mesure se base sur un projet de loi du gouvernement. Savez-vous pourquoi ce dernier n'a pas déposé le projet de loi de nouveau? Pourquoi la mesure nous arrive-t-elle sous la forme d'un projet de loi d'initiative parlementaire?

M. Miller : Sénateur Downe, je considère que c'est un compliment et je crois qu'il s'agit d'une faveur. Je m'intéresse à la question et je suis sûr à 100 p. 100 que le gouvernement l'aurait déposé si je ne l'avais pas fait. Qu'un projet de loi soit présenté à l'une des deux chambres par un député ou par le gouvernement lui-même, tant qu'il est adopté, son origine devrait être sans importance.

Le sénateur Downe : Je suis entièrement d'accord. Le seul problème, c'est que les projets de loi du gouvernement dont le Sénat est saisi jouissent d'un statut supérieur et sont plus susceptibles d'être adoptés rapidement. Ceux des députés sont parfois retardés par des questions de procédures.

You indicated there are some amendments accepted through the process in the House of Commons. Is there any major change between what you are proposing and the original bill of the government?

Mr. Miller: Yes. One criticism of the original bill was that an individual or a company or whatever could basically divert water from a lake or river that was a non-transboundary waterway and connect it up to a transboundary waterway. The main amendment and change in this bill deals exactly with that, and that would not be allowable.

Senator Downe: Thank you.

[*Translation*]

Senator Fortin-Duplessis: It is a pleasure to have you with us today, Mr. Miller. Here is what I have to say and ask. The vitality of the tourism industry in many communities across Canada depends on the beauty of our lakes, rivers and other waterways. If I look at the work done on this bill in the House of Commons, I see that your riding is next to two famous and massive international bodies of water.

You talked about the impact that bulk water removal in the Great Lakes neighbouring your riding would have on your region's tourism industry. For the benefit of the senators present and the Canadians watching us, could you tell more about the devastating effects of that water removal?

[*English*]

Mr. Miller: Thank you for the question, senator.

In my riding, the tip of the Bruce Peninsula is kind of a divider between Lake Huron proper and Georgian Bay. Georgian Bay is still technically the same body of water, and I live on the Georgian Bay side of the peninsula. However, the tourism factor on the peninsula is huge, as it is all over the Great Lakes and Georgian Bay.

At the tip of the Bruce Peninsula, there are two national parks. Some people may not know of their existence. There is the Bruce Peninsula National Park, which is land-based, and the very first underwater national park in Canada is Fathom Five National Marine Park, which is also there. One of the main reasons it was made into a national park is that there are more shipwrecks in that part of the Great Lakes than there are in almost any other section. The water is so clear there that a lot of tourists come for diving. There are glass-bottom tour boats that are busy with thousands of people every day where they go out and can be 20, 30 or 40 feet above a shipwreck but they are looking at it just like looking out a window.

That type of tourism is huge, so the quality of water is huge but also the quantity. Right now, we are going through part of a natural cycle. The Great Lakes, Lake Huron and Georgian Bay are now at their lowest levels since levels have been recorded, and

Vous avez indiqué qu'il y avait quelques amendements acceptés dans le cadre du processus de la Chambre des communes. Y a-t-il des changements notables entre ce que vous proposez et le projet de loi initial du gouvernement?

M. Miller : Oui. On a critiqué le fait que le projet de loi initial permettait à un particulier, une entreprise ou une partie quelconque de faire dériver l'eau d'un lac ou d'une rivière qui ne sont pas des eaux transfrontalières pour les diriger dans des eaux transfrontalières. La principale correction apportée au projet de loi traite précisément de ce point et interdit cette pratique.

Le sénateur Downe : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Il nous fait plaisir de vous recevoir aujourd'hui, monsieur Miller. Voici mon commentaire et ma question : dans bon nombre d'endroits au Canada, la vitalité de l'industrie touristique dépend de la beauté de nos grands lacs, de nos cours d'eau et d'autres voies navigables. En regardant les travaux effectués dans le cadre de ce projet de loi à la Chambre des communes, j'ai remarqué que votre circonscription longe deux célèbres et gigantesques plans d'eau internationaux.

Vous avez parlé de l'effet que ces prélèvements massifs d'eau dans ces grands lacs qui avoisinent votre circonscription auraient sur l'industrie touristique de votre région. Pour le bénéfice des sénateurs qui sont ici et des citoyens qui nous regardent, pourriez-vous nous parler un peu plus des effets dévastateurs de ces prélèvements d'eau?

[*Traduction*]

M. Miller : Merci de la question, sénatrice.

Dans ma circonscription, l'extrémité de la péninsule Bruce sépare en quelque sorte le lac Huron comme tel de la baie Georgienne. Techniquement, cette dernière fait partie du même plan d'eau, et je vis du côté de la péninsule donnant sur la baie. Le facteur touristique est toutefois d'une importance considérable dans la péninsule, comme il l'est dans toute la région des Grands Lacs et de la baie Georgienne.

Au bout de la péninsule Bruce se trouvent deux parcs nationaux, dont certains ignorent peut-être l'existence. Il s'agit du parc national de la Péninsule-Bruce, qui se situe sur terre, ainsi que du parc marin national Fathom Five, le tout premier parc sous-marin du Canada. Si on en a fait un parc national, c'est principalement parce qu'on y trouve plus d'épaves que dans presque toutes les autres régions des Grands Lacs. L'eau y est si limpide que de nombreux touristes viennent y faire de la plongée. Le parc est sillonné par des bateaux à fond transparent qui transportent chaque jour des milliers de personnes qui peuvent ainsi admirer les épaves situées à quelque 20, 30 ou 40 pieds de profondeur comme si elles les regardaient par une fenêtre.

Ce type de tourisme est très populaire; la qualité, mais aussi la quantité de l'eau sont donc primordiales. Nous traversons actuellement un cycle naturel. À l'heure actuelle, les niveaux d'eau des Grands Lacs, du lac Huron et de la baie Georgienne

that in itself is a hard thing to deal with from a tourism aspect and for people who draw water from the lake. It is hard to get to the docks or whatever. To add the taking of bulk water or diversion of bulk water would compound that concern. As I said, there are already stresses on our tourism because of the low water levels. We do not need more.

[*Translation*]

Senator Fortin-Duplessis: So water levels have already dropped in the Great Lakes?

[*English*]

Mr. Miller: Yes. Right now the water levels are at or just slightly below the all-time recorded low. Just in recent weeks, with the snow melt, it has come back a little bit, but it is still very low and it is a huge concern to us.

Senator Nolin: Welcome, Mr. Miller. In your research, or the research you had access to, I wonder about the adequacy of legislation at the provincial level to take care of such a situation. Can you comment on that? Did you canvass what was happening not only in Ontario but also across the country? I ask this question because this is not the first bill that we in the Senate are looking at, and federalism in Canada needs to be properly taken care of, and water is one of those items where there is federal and provincial jurisdiction. We share resources, and we are concerned about the quality of the relationship the federal government has with the provincial level. That is why I am concerned. Have you looked into any kind of research to evaluate the adequacy of how the provinces are taking care of that situation?

Mr. Miller: Yes, I did, senator. On that note, when I first had thoughts of a bill like this, my initial idea was to include waters everywhere in Canada. However, once I looked into it, in answer to your question about research, I found out that there are provincial laws in place to protect those waters outside of transboundary waters. It became clear to me after a little while that if I did what my original intent was, we would have crossed into provincial jurisdictions. In provinces like your province of Quebec, or Alberta, or Ontario, right off the bat it would have raised some iron concerns about stepping in there. On some good advice and information, I chose not to go there. We need to look after what we have control over and let the provinces look after what they control.

Senator Nolin: Have you been able to consult with them? To what extent have you been able to be in touch with them, or was it only through research that you came to those conclusions?

Mr. Miller: To be honest, I did not contact any of the provinces specifically, but through information it became clear that the same waters that I was thinking I was going to go ahead

n'ont jamais été aussi bas depuis qu'on compile ces données, ce qui complique les choses pour le tourisme et les gens qui tirent leur approvisionnement en eau du lac. L'accès aux quais ou aux autres infrastructures est difficile. Le prélèvement ou la dérivation massifs d'eau ne feraient qu'empirer la situation. Comme je l'ai déjà indiqué, les bas niveaux d'eau exercent suffisamment de pressions sur le tourisme. Il est inutile d'en rajouter.

[*Français*]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Il y a donc déjà une baisse d'eau dans ces grands lacs?

[*Traduction*]

M. Miller : Oui. Actuellement, les niveaux d'eau sont égaux ou légèrement inférieurs au niveau le plus bas jamais enregistré. Ces dernières semaines, en raison de la fonte des neiges, ils ont quelque peu remonté, mais ils sont encore très bas, ce que nous considérons fort préoccupant.

Le sénateur Nolin : Bienvenue, monsieur Miller. Je me demande si vos recherches ou celles que vous avez consultées ont permis de déterminer si les lois provinciales sont adéquates en pareille situation. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est? Avez-vous examiné ce qui se passe non seulement en Ontario, mais aussi à la grandeur du pays? Je vous pose cette question, car ce n'est pas le premier projet de loi que le Sénat examine et il faut gérer convenablement le fédéralisme au Canada; or l'eau figure parmi les questions relevant des compétences fédérales et provinciales. Nous partageons les ressources et nous nous préoccupons de la qualité des relations du gouvernement avec les instances provinciales. Voilà pourquoi je m'inquiète. Avez-vous fait des recherches pour évaluer la mesure dans laquelle les provinces s'occupent de la situation?

M. Miller : Oui, je l'ai fait, sénateur. À ce sujet, quand j'ai commencé à envisager de déposer un projet de loi comme celui-ci, j'ai initialement pensé à inclure toutes les eaux du Canada. Cependant, en me penchant sur la question, pour répondre à votre question sur les recherches, j'ai découvert que des lois provinciales protègent les eaux non transfrontalières. Après un certain temps, il m'est clairement apparu que si je m'en tenais à mon intention première, on s'ingérerait dans des champs de compétences provinciales. Dans ces provinces comme le Québec, l'Alberta ou l'Ontario, une telle démarche susciterait immédiatement une levée de bouclier. Suivant des conseils et des renseignements éclairés, j'ai choisi de ne pas m'engager dans cette voie. Nous devons protéger ce qui relève de nos compétences et laisser les provinces s'occuper de ce qui les concerne.

Le sénateur Nolin : Avez-vous pu les consulter? Dans quelle mesure avez-vous pu communiquer avec elles? Ne serait-ce qu'en effectuant des recherches que vous en êtes arrivé à ces conclusions?

M. Miller : Pour être honnête, je n'ai communiqué avec aucune province en particulier, mais l'information que j'ai colligée indiquait clairement que les eaux que je comptais

and protect under this bill in fact were already being looked after at the provincial level, and I thought why go there. You end up in a provincial squabble that none of us needs.

Senator Nolin: Good federalism. Have they tried to get in touch with you? They are probably aware that you are championing the bill.

Mr. Miller: I have not been contacted by any province specifically, and I would think that that is a good sign. I think that is just my read on it. If there was a concern, I would have heard from them instantly. That old saying, “No news is good news,” is how I take this.

Senator Nolin: It is good. Thank you.

Senator Ataulhjan: Thank you for being here, Mr. Miller.

My question is threefold. Why was the definition of bulk removal proposed in addition to the removal of boundary waters in bulk, and on what basis was the threshold of 50,000 litres per day set?

Mr. Miller: I think you have to come up with a number somewhere. You cannot make it too onerous. The city of Owen Sound, which is in my riding, or Toronto, Sault Ste. Marie or any town or city that is on water draws water for personal use for the residents there. I do not believe you can or should put something in there that would restrict that. If the city of Owen Sound, for example, in my riding, or the town of Wiarton, which is where I live, has an increase in the number of residents, it can still increase the amount of flow that it takes out, but that is not really bulk water removal. As we know, water taken out for drinking or what have you ends up back in that watershed eventually. To answer specifically why that number, I just think it was probably in the original bill, and, when I looked at it, it did not seem like a bad number to me. I hope that answers your question.

What was the first question?

Senator Ataulhjan: Why was the definition of bulk removal proposed in addition to removal of boundary waters in bulk?

Mr. Miller: If you are talking about bulk water, I think you need a definition. Is there a certain part of the definition that you have a concern with?

Senator Ataulhjan: No, I just wanted to know because they had bulk removal, and you added an addition.

Mr. Miller: I am not a lawyer, but I would think that, should there ever be a challenge, it would probably be a good thing to have an actual definition in there.

Senator Ataulhjan: Thank you.

protéger en vertu du présent projet de loi étaient en fait déjà protégées par les provinces. J'ai me suis alors demandé pourquoi j'agis ainsi si c'était pour ouvrir avec les provinces un conflit dont personne n'a besoin.

Le sénateur Nolin : C'est du bon fédéralisme. Ont-elles tenté de communiquer avec vous? Elles savent probablement que vous parrainez le projet de loi.

M. Miller : Aucune province n'a communiqué avec moi, ce que je considère comme de bon augure. C'est du moins ainsi que je l'interprète. Si elles s'inquiétaient, elles me l'auraient fait savoir immédiatement. Comme le veut le dicton : « Pas de nouvelle, bonne nouvelle. » C'est ainsi que je le prends.

Le sénateur Nolin : Bien. Merci.

La sénatrice Ataulhjan : Je vous remercie de comparaître, monsieur Miller.

Ma question comprend trois éléments. Pourquoi proposer la définition de captage massif en plus de celle de captage massif d'eaux limitrophes, et sur quoi s'appuie la décision d'établir le seuil à 50 000 litres par jour?

M. Miller : Je considère qu'il faut bien fixer un chiffre, qui ne doit pas être trop strict. La ville d'Owen Sound, qui se trouve dans ma circonscription, Toronto, Sault Ste. Marie ou n'importe quelle ville ou agglomération donnant sur un plan d'eau tire de ce dernier l'eau nécessaire à l'usage personnel de ses habitants. Je ne crois pas qu'on puisse ou qu'on doive imposer un seuil qui les en empêcherait. À Owen Sound, par exemple, dans ma circonscription, ou à Wiarton, là où je vis, la population augmente, et la ville peut accroître la quantité d'eau qu'elle utilise, mais ce n'est pas vraiment du prélèvement massif des eaux. Nous savons que l'eau prélevée aux fins de consommation ou pour autre chose finit par retourner à la source. Pour dire précisément pourquoi ce chiffre a été choisi, je crois qu'il figurait probablement dans le projet de loi initial, et quand je l'ai examiné, il ne me semblait pas mauvais. J'espère que cela répond à votre question.

Quelle était votre première question?

La sénatrice Ataulhjan : Pourquoi proposer la définition de captage massif en plus de celle de captage massif des eaux limitrophes?

M. Miller : Si on parle de captage massif, il faut en donner une définition. Est-ce qu'un passage de cette définition vous préoccupe?

La sénatrice Ataulhjan : Non, je voulais simplement savoir parce qu'il était déjà question de captage massif et que vous avez fait un ajout.

M. Miller : Je ne suis pas juriste, mais il me semble qu'en cas de contestation, ce serait probablement une bonne chose que la mesure législative comprenne une définition.

La sénatrice Ataulhjan : Merci.

The Chair: I hesitate because I was going to answer the question. However, I think our next panel might help us with that, so I will not step in to do that.

Senator Ataullahjan, are you finished?

Senator Ataullahjan: Yes.

Senator Wallace: Thank you, Mr. Miller. It is a pleasure to have you here. I think most people around this table are aware of this, but I am thinking that those viewing this on CPAC might not understand what the bill is about or is directed towards.

Perhaps you could explain how it relates to the potential export of water. I am thinking, in particular, of rivers that flow from Canada to the U.S., as opposed to lakes, the Great Lakes, for example, which are bodies of water that are in both countries. How does the bill relate to those waters?

Mr. Miller: In direct relation to the United States?

Senator Wallace: Yes.

Mr. Miller: Bulk water removal can happen in two ways. One of them is to the United States. There is an organization that has eight northern states that border on the Great Lakes in Ontario and Quebec and that meet all the time. Of course, bordering on the Great Lakes, they all basically have the same concern. If somebody comes forward with some kind of proposal to move water out of there, you have a body that can deal with this. A lot of people point at bulk removal of water, and maybe some of the bad side is the diversion that goes out of the bottom end of Lake Michigan, through Chicago. That has been there since the late 1800s or early 1900s, and we cannot change that.

This bill would stop that, say, from being enlarged. There is a process. Anybody can apply. The history seems to be that, for the Great Lakes states and the two provinces here, having the same interest about water levels, as one of the senators mentioned, that has not been an issue.

There is another way that bulk water can go out, one of the main reasons that got me concerned about this. A number of years ago, there was a suggestion by a Saudi Arabian company that they were going to send ships over here and basically sail them into the Great Lakes, load them up with our fresh water and take it back to the Middle East. That did not seem right to me, then, and it still does not. This bill will certainly not allow that to happen.

Senator Wallace: Are there any water transactions that are contemplated that this bill is responding to, or is it more of a general concern that you have had in bringing this forward?

Mr. Miller: There are none right now that I am aware of. However, I first got elected in 2004, and in 2005 or 2006 there was a proposal by a company in British Columbia. There was a high

La présidente : J'hésite, car je m'apprêtais à poser cette question. Je crois toutefois que notre prochain groupe de témoins pourrait nous aider à cet égard. Je n'aborderai donc pas le sujet.

Sénatrice Ataullahjan, avez-vous terminé?

La sénatrice Ataullahjan : Oui.

Le sénateur Wallace : Merci, monsieur Miller. C'est un plaisir que de vous compter parmi nous. Je crois que la plupart de gens ici présents sont au courant, mais ceux qui nous regardent sur CPAC ne comprennent peut-être pas l'objet ou l'intention du présent projet de loi.

Peut-être pourriez-vous expliquer le rapport qui existe avec l'exportation potentielle d'eau. Je pense notamment aux rivières qui coulent du Canada vers les États-Unis, contrairement aux lacs, comme les Grands Lacs, par exemple, qui sont des plans d'eau qui se trouvent dans les deux pays. En quoi le projet de loi concerne-t-il ces eaux?

M. Miller : En ce qui concerne directement les États-Unis?

Le sénateur Wallace : Oui.

M. Miller : Le captage massif d'eau peut s'effectuer de deux manières. L'une consiste à agir à partir des États-Unis, où une organisation qui englobe huit États du Nord donnant sur les Grands Lacs, en Ontario et au Québec, se réunit constamment. Évidemment, comme ils donnent sur les Grands Lacs, leurs préoccupations sont essentiellement les mêmes. Si quelqu'un présente une proposition pour prélever de l'eau des lacs, l'organisme peut intervenir. Bien des gens pointent le captage massif du doigt, et la dérivation des eaux à l'extrémité inférieure du lac Michigan, à Chicago, est peut-être déplorable. Ce canal de dérivation existe depuis la fin des années 1800 ou le début des années 1900, et nous ne pouvons rien y changer.

Le projet de loi pourrait par contre en empêcher l'élargissement. Il existe un processus. Tout le monde qui peut présenter une demande. Il semble que ce ne soit pas un problème pour les États et les deux provinces de la région des Grands Lacs, lesquels, comme l'ont souligné les sénateurs, ont des intérêts communs à l'égard des niveaux d'eau.

Il est toutefois possible de procéder autrement au captage massif d'eau, et c'est une des principales raisons pour lesquelles je me préoccupe de cette question. Il y a quelques années, une entreprise d'Arabie saoudite a proposé d'envoyer des navires dans les Grands Lacs pour les remplir d'eau douce et l'exporter au Moyen-Orient. Ce projet ne me plaisait pas et ne me sourit toujours pas. Le projet de loi ne permettra certainement pas d'agir de la sorte.

Le sénateur Wallace : Est-ce que le projet de loi est une réaction à des transactions qui seraient envisagées à ce sujet ou résulte-t-il d'une préoccupation d'ordre général de votre part?

M. Miller : À ce que je sache, il n'y a aucune transaction en cours actuellement. Cependant, j'ai été élu en 2004, et en 2005 ou 2006, une entreprise de la Colombie-Britannique a présenté une

altitude mountain lake with really clear water, and they were going to pipe that out of there, load it onto ships and take it somewhere. I remember that at the time I wrote to all members of Parliament in British Columbia and all provincial members, urging them not to support that. That was an initiative I took upon myself. I think it is the wrong thing to do. This will basically stop any proposals, like the two that I mentioned, from coming forward.

Senator Wallace: With our neighbour to the south, when we think of the export of water, the U.S. market would be the most obvious one. In preparing the bill, did you consider how NAFTA might impact putting a limit on the export of water to the U.S.?

Mr. Miller: Some individuals have tried to say that water is like any other commodity, and while I think that water is a commodity, and a very precious one, I do not think it is a commodity that you can put on the same wavelength, if I could use that term, as gold, oil, gravel or whatever. I do not think that, within NAFTA, it is an issue.

A lot of people will say that the United States — the Midwest — will want our water at some point. Of course they will, but that does not mean that we have to allow it. I am hoping that this bill is a huge step in ensuring that that kind of thing does not happen.

You can never stop somebody from trying to do something, but you can stop them from actually getting their way on it. Hopefully this bill does that.

Senator Wallace: You can do the best you can.

Mr. Miller: Yes.

Senator Wallace: Thank you.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: Are there any ways to check whether the U.S., which shares those lakes with us, is removing water in bulk?

[English]

Mr. Miller: Your question is whether any states are now extracting bulk water? Other than Chicago, Green Bay, Cleveland or any other American city that draws water for its own use, the same as, say, Toronto or Windsor, and the diversion out of Lake Michigan that I mentioned, there are no other ones that I am aware of.

Senator Nolin: Mr. Miller, in answer to my colleague, Senator Wallace, you just explained how concerned you were by this idea of having the top of a mountain in British Columbia basically stripped of snow, of that snow becoming water and basically being shipped somewhere else in the world. Do we understand correctly that this bill will prevent that?

proposition à cet égard. Elle comptait pomper l'eau d'un lac à l'eau très pure situé dans les montagnes et l'acheminer à l'aide de conduites jusqu'à des bateaux pour l'expédier quelque part. Je me souviens que j'avais à l'époque écrit à tous députés de la Colombie-Britannique et à tous les députés provinciaux pour les enjoindre à ne pas appuyer cette proposition. J'ai agi de mon propre chef, considérant que c'est une erreur d'agir ainsi. La mesure que je propose empêchera essentiellement les propositions comme les deux que je viens d'évoquer de se concrétiser.

Le sénateur Wallace : À l'instar de notre voisin du Sud, nous considérons que les États-Unis constitueraient le marché le plus évident pour l'exportation d'eau. En préparant le projet de loi, avez-vous songé à la manière dont l'ALENA pourrait réagir à l'imposition d'une limite à l'exportation d'eau aux États-Unis?

M. Miller : Certains ont tenté de prétendre que l'eau est un produit comme un autre; mais même si je considère l'eau comme un produit, très précieux au demeurant, je ne crois pas qu'elle soit sur la même longueur d'ondes, si je suis sûr, que l'or, le pétrole ou le gravier. Je ne crois donc pas que cela pose un problème dans le cadre de l'ALENA.

Nombreux sont ceux qui affirmeront qu'un temps viendra où les États-Unis — le Midwest, notamment — voudront notre eau. Ils la convoiteront évidemment, mais cela ne signifie pas que nous devons les autoriser à se servir. J'espère que le présent projet de loi constitue un pas de géant en faisant en sorte que telle chose ne se produise pas.

On ne peut jamais empêcher quelqu'un d'essayer de faire quelque chose, mais on peut l'empêcher d'arriver à ses fins. Espérons que c'est ce que fait ce projet de loi.

Le sénateur Wallace : On peut faire de son mieux.

M. Miller : Oui.

Le sénateur Wallace : Merci.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : J'aimerais savoir s'il existe des moyens de vérifier si les États-Unis, qui sont limitrophes, font des prélèvements massifs d'eau.

[Traduction]

M. Miller : Vous voulez savoir si des États prélèvent massivement de l'eau actuellement? À ce que je sache, il n'y en a pas à part Chicago, Green Bay, Cleveland ou d'autres villes qui s'approvisionnent en eau pour leur propre usage, comme le font Toronto ou Windsor, et la dérivation du lac Michigan dont j'ai parlé.

Le sénateur Nolin : Monsieur Miller, en répondant à mon collègue, le sénateur Wallace, vous avez expliqué à l'instant que vous étiez extrêmement troublé à l'idée d'exporter l'eau tirée de la neige fondue provenant du sommet d'une montagne de la Colombie-Britannique. Avons-nous bien compris que ce projet de loi interdira cette pratique?

Mr. Miller: No. I would have to go back and check, Senator Nolin, but I am pretty sure that that lake would have come under provincial jurisdiction because it was not a transboundary waterway. No, it would not change that.

I should stress that at the time that that plan or proposal was put forth, I believe the laws were probably in place.

Senator Nolin: Provincially?

Mr. Miller: Yes. When I and a number of others started ringing the alarm it got everyone thinking. It was slipping under the radar somewhat. There can be provincial or federal laws, but society also has a certain role and responsibility sometimes. It was quite clear that once the public became aware of that proposal, the company that was proposing it just left town overnight. I chuckle about it now because my colleague, who was the member of Parliament at that time, was not very happy with me because of the possibility of jobs coming into the area. I believe she realized at the end of the day that it was not the right thing to do. We are still speaking — I will say that — and she is now retired.

Senator Nolin: Thank you.

Senator Lang: I would like to follow up on Senator Wallace's questions in respect of organizations or companies asking to get into the bulk water removal business. That leads me to this question: With the tabling of this bill, and the time it has been here, have you had any response from the neighbouring American states that would be the recipients of this bulk water removal if there were no laws against it? Have you had any response at all?

Mr. Miller: The only response I have had from south of the border was favourable, and it was some emails that I received basically giving me kudos for bringing the bill forward. One of them was from someone in Michigan. I apologize, I cannot remember the name. However, out of the two or three responses I did receive, they were in full support of what I had coming forward. That is really all I can tell you.

Senator Lang: Thank you.

The Chair: Mr. Miller, I think we have exhausted the questioners. I trust that this was not as difficult as I claimed it might be. Thank you for coming forward and expressing your point of view.

Senator Downe: As the deputy chair, I would like to thank Mr. Miller as well. It is our intention, subject to some testimony we hear that would change our minds, to be supportive of this bill. We think it is a good beginning. We think there are many more steps that could be taken, and we will be pushing the government and discussing some of those issues with officials over today's meeting and tomorrow. There is much more that can be done to

M. Miller : Non. Il faudrait que j'effectue des vérifications, sénateur Nolin, mais je suis assez convaincu que ce lac relèverait des compétences provinciales parce qu'il ne s'agit pas d'une eau transfrontalière. Le projet de loi n'aurait donc aucune incidence à cet égard.

Sachez qu'au moment où ce projet ou cette proposition a été présenté, je crois que les lois étaient probablement en place.

Le sénateur Nolin : À l'échelle provinciale?

M. Miller : Oui. Quand j'ai commencé, avec un certain nombre d'autres personnes, à sonner l'alarme, tout le monde s'est mis à réfléchir. Cette affaire passait en quelque sorte inaperçue. Les lois provinciales ou fédérales peuvent s'appliquer, mais la société a parfois un rôle et une responsabilité à assumer. Il est très clair que dès que la population a eu vent de la proposition, l'entreprise qui l'avait présentée a déguerpi du jour au lendemain. L'affaire me fait rigoler maintenant, parce que ma collègue, qui était la députée concernée à l'époque, n'était pas très contente de moi parce que le projet aurait pu créer des emplois dans la région. Je crois qu'elle a finalement réalisé que ce n'était pas la chose à faire. Je dirai que nous nous adressons encore la parole, et elle a maintenant pris sa retraite.

Le sénateur Nolin : Merci.

Le sénateur Lang : J'aimerais donner suite aux questions du sénateur Wallace sur les organisations ou les entreprises qui demandent à pouvoir faire du captage massif d'eau. J'aimerais vous poser la question suivante : depuis le dépôt du projet de loi, avez-vous eu des réactions des États américains voisins qui recevraient l'eau qui serait prélevée si aucune loi de l'interdisait? Avez-vous eu une réaction quelconque?

M. Miller : Les seules réponses que j'ai reçues de nos voisins du Sud étaient favorables; il s'agissait de courriels où, essentiellement, on me félicitait d'avoir présenté ce projet de loi. L'un d'entre eux venait d'un résident du Michigan dont le nom m'échappe; veuillez m'en excuser. Les deux ou trois réponses que j'ai reçues appuyaient toutefois pleinement ma proposition. C'est vraiment tout ce que je peux vous dire.

Le sénateur Lang : Merci.

La présidente : Monsieur Miller, je crois que plus personne n'a de questions à vous poser. J'espère que votre comparution n'a pas été aussi difficile que je l'avais laissé entendre. Merci d'avoir témoigné et d'avoir exprimé votre point de vue.

Le sénateur Downe : En ma qualité de vice-président, j'aimerais remercier M. Miller également. Nous avons l'intention, à moins que certains témoignages ne nous fassent changer d'avis, d'appuyer ce projet de loi, que nous considérons comme un bon début. Selon nous, il serait possible de prendre de nombreuses autres mesures, et nous exercerons des pressions sur le gouvernement et débattons de la question avec des

address some of the concerns that have been raised by senators around the table, but I would like to congratulate you on a good beginning, Mr. Miller, and we thank you for bringing it here.

Mr. Miller: Thank you for your indicated support.

The Chair: Thank you, Senator Downe. That was a good closing to the panel.

Honourable senators, we are now at our second panel. The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade is examining Bill C-383, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act and the International River Improvements Act.

In this panel we have, from Foreign Affairs and International Trade Canada, Mr. Martial Pagé, Director General, North America Policy Bureau; Mr. Stephen Gluck, Senior Policy Analyst, U.S. Transboundary Affairs Division; and Mr. Dean Sherratt, Legal Officer. From Environment Canada we have Ms. Manon Lalonde, Senior Project-Program Engineer, Hydrological and Climatological Services, Meteorological Service of Canada; and Ms. Laura Farquharson, Executive Director, Legislative Governance, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Stewardship Branch.

I welcome all of you to the table. I do not know if there are some opening remarks from Foreign Affairs and then from Environment Canada? If you have, please proceed, otherwise we will turn to questions.

[Translation]

Martial Pagé, Director General, North America Policy Bureau, Foreign Affairs and International Trade Canada: Thank you for your invitation to appear before this committee to speak to Bill C-383, the Transboundary Waters Protection Act.

I will make a joint presentation on behalf of the Department of Foreign Affairs and International Trade, and Environment Canada.

I am joined by my colleagues from DFAIT, including our legal expert, who will be able to answer any specific legal questions. Stephen Gluck has been working on this issue for a number of years. He could even answer relevant historical questions. Also joining us are our colleagues from Environment Canada.

Bill C-383 is a private member's bill that aims to enhance federal protections against bulk water removal from Canada.

fonctionnaires au cours des séances d'aujourd'hui et de demain. On peut faire bien davantage pour corriger certains des points soulevés par les sénateurs ici présents. J'aimerais toutefois vous féliciter de ce bon début, monsieur Miller, et nous vous remercions de nous avoir présenté votre projet de loi.

M. Miller : Merci de m'avoir exprimé votre soutien.

La présidente : Merci, sénateur Downe. Voilà qui met fin de belle façon à cette partie de la séance.

Mesdames et messieurs les sénateurs, nous allons maintenant entendre notre deuxième groupe de témoins. Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international examine le projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

Ce groupe est composé de M. Martial Pagé, directeur général, de la Direction générale des politiques de l'Amérique du Nord, M. Stephen Gluck, analyste principal des politiques, de la Direction des affaires transfrontalières avec les États-Unis, et M. Dean Sherratt, agent juridique, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada. Nous entendrons également Mme Manon Lalonde, ingénieure principale de projet-programmes, des Services hydriques et climatiques du Service météorologique du Canada, et Mme Laura Farquharson, directrice exécutive, Gouvernance législative, Affaires législatives et réglementaires, de la Direction générale de l'intendance environnementale du ministère de l'Environnement.

Je vous souhaite à tous la bienvenue parmi nous. J'ignore si les représentants des Affaires étrangères et d'Environnement Canada souhaitent faire un exposé. Si c'est le cas, vous pouvez les faire, sinon nous passerons aux questions.

[Français]

Martial Pagé, directeur général, Direction générale des politiques de l'Amérique du Nord, Affaires étrangères et Commerce international Canada : Nous vous remercions de nous avoir invités à nous présenter devant le comité pour vous parler du projet de loi C-383, la Loi sur la protection des eaux limitrophes internationales.

Je ferai une allocution d'ouverture conjointe au nom du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et du ministère de l'Environnement.

Je suis accompagné de mes collègues du MAECI, dont notre expert juridique, qui pourra répondre à des questions plus pointues au plan légal. Stephen Gluck travaille sur ce dossier depuis plusieurs années. Il pourrait même répondre à des questions à caractère historique dans ce dossier. Nous sommes également accompagnés de nos collègues d'Environnement Canada.

Le projet de loi C-383 est un projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à améliorer les mesures de protection fédérales contre le prélèvement massif d'eau du Canada.

It does so by amending the International Boundary Waters Treaty Act and the International River Improvements Act. Currently, the International Boundary Waters Treaty Act prohibits the bulk removal of boundary waters, as Mr. Miller explained earlier.

These are bodies of water that sit on the boundary, such as the Great Lakes. Section 13 of the statute clearly states that no one can use or divert boundary waters by removing them and taking them outside the water basin. Bill C-383 will now prohibit bulk removal from transboundary waters, such as rivers crossing the international boundary.

The amendments proposed in the Transboundary Waters Protection Act would move some exceptions and definitions from the International Boundary Waters Regulations to the act itself. They would also strengthen certain provisions for levying and enforcing penalties. Finally, amendments would be made to the International River Improvements Act to prevent a river flowing from Canada to the United States from being used as a pathway to transfer water in bulk.

[English]

For the most part, Bill C-383 resembles a government bill from the previous Parliament, as was explained to you earlier, Bill C-26. That bill, tabled in the House of Commons in 2010, enhanced protections to prevent the bulk removal of water from Canadian boundary and transboundary waters. Bill C-26 included the addition of transboundary waters to the current protections against bulk water removal from boundary waters found in the International Boundary Waters Treaty Act. It moved exceptions and definitions found in the regulations into the body of the act, and it strengthened enforcement and penalty provisions. Bill C-26, as was explained earlier, died on the Order Paper with the dissolution of the last Parliament.

I think this was also one of the questions you asked earlier. The notable difference between Bill C-26 and Bill C-383 is the proposed amendment to the International River Improvements Act that will prevent the linking of non-transboundary water to an international river if this increases the annual flow of that river at the international boundary. This amendment will prevent international rivers, waters that flow from Canada to outside of Canada, from being used as a conveyance for bulk water removals, and it addresses an activity that some water experts pointed out could have been exploited for that purpose.

Pour ce faire, le projet de loi modifie la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux. Actuellement, la Loi du traité des eaux limitrophes internationales interdit le prélèvement massif des eaux limitrophes, comme vous l'a expliqué tantôt le député Miller.

Il s'agit donc d'étendues d'eau qui chevauchent la frontière, comme les Grands Lacs. L'article 13 de la loi indique clairement que nul ne peut utiliser ou dériver des eaux limitrophes d'un bassin hydrographique en les captant et en les transférant à l'extérieur du bassin. Le projet de loi C-383 interdirait dorénavant le prélèvement massif des eaux transfrontalières comme celles des rivières qui traversent une frontière internationale.

Les modifications proposées dans la Loi sur la protection des eaux limitrophes internationales incluraient dans la loi même certaines exceptions et définitions du Règlement sur les eaux limitrophes internationales. Elles raffermiraient également certaines dispositions d'exécution et de perception des pénalités. Enfin, des modifications seraient apportées à la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux pour prévenir l'utilisation d'une rivière qui coule du Canada aux États-Unis comme adduction, ou comme conduit, pour le transfert massif d'eau.

[Traduction]

Comme on vous l'a expliqué précédemment, le projet de loi C-383 ressemble en grande partie à un projet de loi émanant du gouvernement du Parlement précédent : le projet de loi C-26. Ce projet de loi, déposé devant la Chambre des communes en 2010, visait à améliorer les mesures de protection pour prévenir le prélèvement massif d'eau des eaux limitrophes et transfrontières du Canada. Le projet de loi C-26 incluait l'ajout des eaux transfrontières aux mesures actuelles de protection contre le prélèvement massif des eaux limitrophes figurant dans la Loi du traité des eaux limitrophes internationales; il plaçait les exceptions et les définitions du règlement dans la loi même, et raffermissait les dispositions relatives à l'exécution et aux pénalités. Le projet de loi C-26, on l'a dit plus tôt, est mort au Feuilleton à la dissolution du dernier Parlement.

Il me semble aussi que c'est une des questions que vous avez posées plus tôt. La différence marquante entre les projets de loi C-26 et C-383 est la modification proposée à la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, laquelle empêcherait le raccordement d'étendues d'eau qui ne sont pas des eaux transfrontières à un cours d'eau international si ce raccordement augmente le débit annuel de ce cours d'eau à la frontière internationale. Cette modification empêcherait les cours d'eau internationaux, soit les eaux qui coulent du Canada vers l'extérieur du pays, d'être utilisés comme adduction pour le prélèvement massif d'eau et aborde une activité que certains spécialistes de l'eau ont indiquée comme pouvant être utilisée à cette fin.

Since the introduction of Bill C-383, government officials have had the opportunity to review the bill and to consider the potential implications that these amendments could have on the federal statutes that this legislation seeks to amend. During the House of Commons standing committee's review of the bill, several amendments were introduced and accepted to ensure that the bill does what it aims to do.

This included the addition of a purpose clause to make clear that the reason for the prohibition is to avoid the risk of environmental harm that could come from the permanent loss of water from Canadian ecosystems. Other amendments made during the House of Commons committee review included some changes to the International River Improvements Act to ensure that definitions are consistent and that the protections in the International River Improvements Act are aimed at preventing actions that would increase flows across a boundary, as we said earlier.

Thank you again for the opportunity to discuss Bill C-383 today. We would be happy to answer your questions.

The Chair: Thank you. Is there a submission from Environment Canada or just questions?

Laura Farquharson, Executive Director, Legislative Governance, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Stewardship Branch, Environment Canada: No, that was a joint submission.

The Chair: Thank you.

Senator Downe: Again, I want to emphasize the good work Mr. Miller did on his bill, but it is a mystery to me why the government has not introduced any legislation to take this issue to its logical conclusion. I am sure no Canadian would want to bulk export water. It is my understanding that this current bill excludes 90 per cent of Canada's freshwater resources. Do you know whether that is correct?

Mr. Pagé: I do not know. This bill talks about boundary and transboundary waters.

Senator Downe: Other waters not on the boundary are excluded?

Mr. Pagé: Yes. However, the bill says that you cannot divert non-boundary waters linking to a transboundary water or river to export it, so there is a link there.

Senator Downe: You cannot, for example, build a pipeline.

Stephen Gluck, Senior Policy Analyst, U.S. Transboundary Affairs Division, Foreign Affairs and International Trade Canada: This bill, as has been said, covers boundary and transboundary

Depuis la présentation du projet de loi C-383, des administrateurs gouvernementaux ont eu l'occasion de l'examiner et d'envisager les répercussions éventuelles que ces modifications pouvaient avoir sur les lois fédérales que cette loi tente de modifier. Durant l'examen du comité permanent de la Chambre, de nombreuses modifications ont été présentées et acceptées pour faire en sorte que ce projet de loi atteigne ses objectifs.

Cela inclut l'ajout de dispositions précisant que l'interdiction est imposée pour éviter le risque de dommages à l'environnement potentiellement attribuables à la perte permanente d'eau des écosystèmes canadiens. Parmi les autres modifications apportées pendant l'examen du comité permanent de la Chambre figurent certains changements à la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux pour assurer l'uniformité des définitions et faire en sorte que les mesures de protection de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux visent à empêcher des activités qui augmenteraient le débit d'eau traversant la frontière, comme nous l'avons indiqué précédemment.

Je vous remercie de nouveau de nous avoir donné l'occasion de traiter du projet de loi C-383 aujourd'hui. Nous répondrons à vos questions avec plaisir.

La présidente : Merci. Est-ce que les témoins d'Environnement Canada veulent faire un exposé ou juste répondre aux questions?

Laura Farquharson, directrice exécutive, Gouvernance législative, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de l'intendance environnementale, Environnement Canada : Non, c'était un exposé commun.

La présidente : Merci.

Le sénateur Downe : Je tiens à souligner de nouveau l'excellent travail que M. Miller a accompli avec ce projet de loi, mais je ne comprends pas pourquoi le gouvernement n'a pas déposé de projet de loi pour mener cette affaire à sa conclusion logique. Je suis convaincu qu'aucun Canadien ne serait favorable à l'exportation massive d'eau. Je crois comprendre que ce projet de loi exclut 90 p. 100 des ressources d'eau douce du Canada. Savez-vous si c'est exact?

M. Pagé : Je l'ignore. Le projet de loi concerne les eaux limitrophes et transfrontalières.

Le sénateur Downe : Les eaux qui ne se trouvent pas sur la frontière sont exclues?

M. Pagé : Oui. Cependant, le projet interdit la dérivation d'eaux qui ne sont pas limitrophes pour les relier à des eaux ou un cours d'eau transfrontaliers aux fins d'exportation. Il y a donc un rapport ici.

Le sénateur Downe : On ne peut pas construire de pipeline, par exemple.

Stephen Gluck, analyste principal des politiques, Direction des affaires transfrontalières avec les États-Unis, Affaires étrangères et Commerce international Canada : Comme on l'a souligné, ce

waters. Boundary waters were obviously covered before, in the amendments in 2002. This brings in the transboundary waters. As Mr. Pagé said, the other interesting component of this is stopping the linkage to an international river. You were talking about the 90 per cent of other waters. I am not sure of the percentage, but this bill would preclude trying to link those into a south-flowing river.

Senator Downe: All right.

Mr. Gluck: As stated in some of the House of Commons testimony about the bill, it is designed to be complementary to the provincial regulations and provincial legislation that is out there. Water is being protected in this country. It is just through a combination of federal and provincial protections.

Senator Downe: I am not sure if I agree with your last statement. This bill, for example, would not allow a pipeline to be built from one region crossing the border with water, but there is no provision preventing a province from changing its position. For example, Newfoundland and Labrador could easily change its position, load up a tanker of water and ship it to Mexico. This bill does not prevent that.

Mr. Gluck: If it is not from boundary water, that is right.

Senator Downe: Again, it is a mystery why the Government of Canada would not work with the provinces to prevent that because I am sure that most Canadians, if not the vast majority, would be opposed to it.

This might be outside your area of expertise, and if it is, I will save it for other witnesses. I am wondering if this bill would leave Canada open to a trade challenge under NAFTA should a province, together with a private investor, challenge the bill's prohibition on water exports.

Dean Sherratt, Legal Officer, Foreign Affairs and International Trade Canada: This bill does not deal with exports. This bill deals with water in its natural state and, as such, is intended to avoid the application of trade rules. I do not agree with the premise of your question to begin with.

Senator Downe: The premise was that the bill does not protect against the export of bulk water if the provinces change their position, and, therefore, we could be open to a NAFTA challenge. That is another area the Government of Canada is not protecting by bringing in a government bill and leaving it up to an MP, who did the best he could. It is a good bill, but where is the government bill?

projet de loi concerne les eaux limitrophes et transfrontalières. Les eaux limitrophes étaient évidemment déjà protégées en vertu des modifications apportées en 2002. Restent les eaux transfrontalières. Comme M. Pagé l'a indiqué, l'autre élément intéressant de cette mesure est l'interdiction de relier un plan d'eau à un cours d'eau international. Vous avez parlé de 90 p. 100 des autres eaux. Je ne suis pas certain du pourcentage, mais le projet de loi empêcherait quiconque d'essayer de relier ces eaux à un cours d'eau coulant vers le Sud.

Le sénateur Downe : D'accord.

M. Gluck : Comme l'ont indiqué certaines personnes qui ont traité du projet de loi à la Chambre des communes, la mesure vise à faire complément aux règlements et aux lois provinciales existants. L'eau est protégée dans ce pays, et ce, par un ensemble de mesures de fédérales et provinciales.

Le sénateur Downe : Je ne suis pas certain d'être d'accord avec vous à cet égard. Ce projet de loi, par exemple, ne permettrait pas de construire un pipeline dans une région pour transporter de l'eau par-delà la frontière, mais il ne comprend aucune disposition pour empêcher une province de modifier sa position. Par exemple, Terre-Neuve-et-Labrador pourrait facilement changer son fusil d'épaule et envoyer un plein bateau-citerne d'eau pour l'exporter au Mexique. Le projet de loi ne l'en empêche pas.

M. Gluck : S'il ne s'agit pas d'eau limitrophe, c'est exact.

Le sénateur Downe : Je le répète, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement fédéral ne travaillerait pas avec les provinces pour empêcher cette pratique, qui soulèverait certainement l'opposition de la plupart, voire de la vaste majorité, des Canadiens.

La prochaine question ne relève peut-être pas de votre champ de compétences. Si c'est le cas, je la réserverai pour d'autres témoins. Je me demande si, en raison de ce projet de loi, le Canada s'expose à des plaintes dans le cadre de l'ALENA advenant qu'une province, de concert avec un investisseur privé, conteste l'interdiction que comprend le projet de loi au sujet de l'exportation d'eau.

Dean Sherratt, agent juridique, Affaires étrangères et Commerce international Canada : Ce projet de loi ne porte pas sur les exportations, mais sur l'eau dans son état naturel, et ce, afin d'éviter l'application des règles commerciales. Je ne suis pas d'accord avec la prémisse sur laquelle s'appuie votre question au départ.

Le sénateur Downe : Cette prémisse était que le projet de loi n'empêche pas l'exportation massive d'eau si les provinces modifient leur position, ce qui pourrait nous exposer à des plaintes dans le cadre de l'ALENA. C'est un autre aspect que le gouvernement fédéral ne protège pas en déposant un projet de loi et en laissant un député s'en charger, ce que ce dernier a fait de son mieux. C'est un bon projet de loi, mais où est celui du gouvernement?

Mr. Sherratt: All I can say again, sir, is that this prohibits the removal of waters in bulk from boundary waters and transboundary waters and that those two combined would be a very large majority of the freshwater available in Canada.

Senator Downe: I do not think that is correct. The vast majority of water in Canada is on the border and the boundary?

Mr. Sherratt: The Great Lakes are a very large source of water, sir.

Mr. Pagé: Twenty per cent of the world's water.

Senator Downe: What percentage?

Mr. Sherratt: If it is 20 per cent of the world's water and our half is 10 per cent of the world, that would have to be a very large majority of the water in Canada.

Senator Downe: The notes I have in front of me indicate that the vast majority of freshwater in Canada is not protected by this bill. You are indicating that is wrong?

Mr. Sherratt: What I would indicate, sir, is that this bill is intended to cover boundary waters and transboundary waters and that any remaining waters in Canada would be the subject of provincial legislation. The provinces have been very active in enacting legislation in that area.

Senator Downe: However, the bill, again, would allow a province to change its position, as I said earlier, and transport bulk water by tanker. There is no protection against that.

Mr. Sherratt: The bill prohibits the bulk removal of waters from boundary and transboundary waters.

Senator Downe: But other areas are excluded?

Mr. Sherratt: The province of Newfoundland, which has neither, would be able to utilize its jurisdiction.

Mr. Pagé: Perhaps I can add something.

[Translation]

Mr. Pagé: Under NAFTA, water in its natural state is excluded from the obligations. To answer your question on NAFTA, no challenge can be made under that agreement when water in its natural state is not seen as a commodity. The agreement is very clear for the three countries regarding that issue.

[English]

Senator Downe: When was that NAFTA provision put in? I recall Bill C-156 was introduced in 1988, but when Parliament was dissolved the bill was not passed. Was there another bill that did that?

M. Sherratt : Tout ce que je puis dire encore, monsieur, c'est qu'il interdit le captage massif d'eaux limitrophes et transfrontalières, qui constituent ensemble la vaste majorité de l'eau douce du Canada.

Le sénateur Downe : Je ne crois pas que ce soit exact. La vaste majorité de l'eau au Canada est à la frontière et est limitrophe?

M. Sherratt : Les Grands Lacs sont une très grande source d'eau, monsieur.

M. Pagé : Vingt pour cent de l'eau du monde.

Le sénateur Downe : Quel pourcentage?

M. Sherratt : Si c'est 20 p. 100 de l'eau du monde et que notre moitié constitue 10 p. 100 de l'eau du monde, cela en ferait la très vaste majorité de l'eau au Canada.

Le sénateur Downe : Les notes que j'ai devant moi indiquent que la vaste majorité de l'eau du Canada n'est pas protégée par ce projet de loi. Vous affirmez que c'est faux?

M. Sherratt : J'affirmerais, monsieur, que ce projet de loi vise à protéger les eaux limitrophes et transfrontalières, et que les autres eaux du Canada seraient couvertes par les lois provinciales. Les provinces se sont activement employées à promulguer des lois dans ce domaine.

Le sénateur Downe : Cependant, le projet de loi permettrait toujours à une province de modifier sa position, comme je l'ai dit plus tôt, et de transporter massivement de l'eau par bateau-citerne. Il n'existe pas de mesure de protection contre cette pratique.

M. Sherratt : Le projet de loi interdit le captage massif d'eaux limitrophes et transfrontalières.

Le sénateur Downe : Les autres régions sont toutefois exclues?

M. Sherratt : La Nouvelle-Écosse, qui n'a ni l'une ni l'autre, pourrait exercer son autorité.

M. Pagé : Peut-être pourrais-je ajouter quelque chose.

[Français]

M. Pagé : Sous l'ALENA, l'eau dans son état naturel est exclue des obligations. Pour répondre à votre question sur l'ALENA, il ne peut pas y avoir un défi sur l'ALENA alors que l'eau dans son état naturel n'est pas considérée comme une commodité. Et l'entente est très claire entre les trois pays sur cette question.

[Traduction]

Le sénateur Downe : Quand cette disposition de l'ALENA est-elle apparue? Je me souviens que le projet de loi C-156 a été déposé en 1988, mais qu'il n'avait pas été adopté à la dissolution du Parlement. Cela a-t-il été fait en vertu d'un autre projet de loi?

[Translation]

Mr. Pagé: That was accomplished through a joint statement by the three countries. I could find the date for you once I return to my office.

[English]

Senator Downe: Was it legislation?

Mr. Pagé: It was a declaration of leaders.

Senator Downe: Pardon?

[Translation]

Mr. Pagé: It was a statement by heads of government.

[English]

Senator Downe: Again, this goes back to the heart of the issue of the question I am raising. Why is there not more protection? The government in 1988 introduced Bill C-156, which would have banned large-scale water export. The bill died when Parliament was dissolved for the election and there was no further additional legislation. There was a multi-party agreement.

[Translation]

We can talk to you about the bill and its objectives, so we will answer any relevant questions. We cannot discuss hypothetical issues, such as questions on why something else was not done. If you have specific questions about the bill, we would gladly answer them with as much detail as possible.

[English]

Senator Downe: Is it your opinion that the bill meets the needs of Canadians?

[Translation]

Mr. Pagé: We are here to answer your questions about what kind of protection the bill will provide in terms of bulk removal and the environment. Those are the kinds of questions I would like to answer.

[English]

Senator Downe: Thank you, chair.

The Chair: Mr. Pagé, if I am correctly interpreting what you are saying, you think that is a political question that you do not feel you should answer. You have answered it by saying it is not within the ambit of this bill. I appreciate that. The question was whether we need more bills, more areas to cover, and I presume you wish someone to give a political answer to that. Is that correct?

[Français]

M. Pagé : Cela a été fait par une déclaration conjointe des trois pays. Je pourrais retrouver la date plus tard, en retournant au bureau.

[Traduction]

Le sénateur Downe : Est-ce qu'il s'agissait d'une loi?

M. Pagé : Il s'agissait d'une déclaration des chefs d'État.

Le sénateur Downe : Pardon?

[Français]

M. Pagé : C'est une déclaration des chefs de gouvernement.

[Traduction]

Le sénateur Downe : Voilà qui nous ramène au cœur de la question que je soulève. Pourquoi n'y a-t-il pas plus de protection? Le gouvernement a déposé le projet de loi C-156 en 1988, ce qui aurait permis d'interdire l'exportation d'eau à grande échelle. Le projet de loi est mort au Feuilleton quand le Parlement a été dissout pour les élections, et aucun autre projet de loi n'a été déposé par la suite. Il y a eu une entente multipartite.

[Français]

M. Pagé : Nous, nous pouvons vous parler du projet de loi et de ce que le projet de loi veut faire, donc on répondra à vos questions à ce sujet. Nous ne pouvons pas répondre à des questions hypothétiques, pourquoi autre chose n'a pas été fait. Si vous avez des questions précises sur le projet de loi, nous nous ferons un plaisir d'y répondre avec le plus de détails possible.

[Traduction]

Le sénateur Downe : Considérez-vous que ce projet de loi correspond aux besoins des Canadiens?

[Français]

M. Pagé : Nous sommes ici pour répondre à vos questions concernant ce que fait ce projet de loi en matière de protection sur le captage massif et sur des questions environnementales. C'est sur ces questions que j'aimerais vous répondre.

[Traduction]

Le sénateur Downe : Merci, madame la présidente.

La présidente : Monsieur Pagé, si j'interprète correctement vos propos, vous jugez que c'est une question de politiques à laquelle vous considérez que vous ne devriez pas répondre. Vous avez répondu en indiquant que cet aspect ne relève pas de la loi. Je le comprends. La question visait à savoir si d'autres projets de loi sont nécessaires pour élargir la protection, et je présume que vous souhaitez que quelqu'un donne une réponse politique à cette question. Est-ce le cas?

[Translation]

Mr. Pagé: Madam Chair, I will let my colleagues from Environment Canada answer more technical questions.

[English]

Ms. Farquharson: I would say the same thing. This is a private member's bill, and we are here to explain as far as we can any technical questions you have about the private member's bill. I suppose those kinds of questions about the policy is for your colleagues at the political end to answer.

The Chair: It is the narrowness of the bill that you are here to address. That is what I am getting at.

Senator Ataullahjan: You kind of answered my question, but I will ask it anyway. This act covers waters under federal jurisdiction, while waters under provincial jurisdiction are left alone. What are the provinces doing? Are they considering similar legislation, or do they already have something in place?

Mr. Gluck: The provinces have various protections in place, depending on the province. They all have either regulations, protections or policies in place to protect against the bulk removal of water. For example, Quebec does not allow the movement of water outside of the province. I think it is the same thing for British Columbia. Some provinces, like Alberta, have preclusions against moving it from large river basins to larger river basins. For at least 15 years now provinces have put various measures in place to prevent bulk removals of water.

Senator Ataullahjan: Has there been an interest in transferring bulk Canadian water outside the water basin where it is naturally located? Are there any bodies of water that are of particular interest to governments or enterprises?

Mr. Gluck: That is a pretty hard question to answer.

Mr. Sherratt: Naturally, the Great Lakes are a matter of considerable interest by both Ontario and Quebec, as well as the Great Lakes states. I would say the most interesting and useful initiative recently has been the conclusion of the Great Lakes Basin Compact, which severely restricted the removal or diversion of waters from the Great Lakes Basin to outside the Great Lakes Basin.

In Ontario, all of southern Ontario is within the Great Lakes Basin, so that was not materially affected. The United States, in particular Illinois and Wisconsin, as well as Ohio, undertook severe restrictions to prevent the further diversion of water from the Great Lakes outside of their basins. By far, that would be the most significant initiative that has taken place in the last several years.

[Français]

M. Pagé : Madame la présidente, pour des questions plus techniques, je vais céder la parole à mes collègues d'Environnement Canada.

[Traduction]

Mme Farquharson : Je dirais la même chose. Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire, et nous témoignons pour répondre de notre mieux aux questions techniques que vous pourriez avoir à ce sujet. Je suppose qu'il appartient à vos collègues de la sphère politique de répondre aux questions de politiques.

La présidente : Vous êtes ici pour parler de la portée restreinte du projet de loi; c'est là où je veux en venir.

La sénatrice Ataullahjan : Vous avez plus ou moins répondu à ma question, mais je vais tout de même la poser. Cette loi vise les eaux relevant du fédéral, mais non celles relevant du provincial. Que font les provinces? Est-ce qu'elles songent à adopter des lois similaires, ou sont-elles déjà en place?

M. Gluck : Les provinces ont établi diverses mesures de protection, qui varient d'une province à l'autre. Elles ont toutes des règlements, des mesures de protection ou des politiques pour empêcher le prélèvement massif d'eau. Par exemple, le Québec ne permet pas le déplacement d'eau à l'extérieur de la province. Je crois qu'il en est de même en Colombie-Britannique. Certaines provinces, comme l'Alberta, interdisent le déplacement de l'eau des grands bassins fluviaux vers d'autres, plus grands encore. Depuis au moins 15 ans maintenant, les provinces ont mis diverses mesures en place pour empêcher les prélèvements massifs d'eau.

La sénatrice Ataullahjan : Est-ce qu'on s'est montré intéressé à transférer de grandes quantités d'eau canadienne hors des bassins hydrographiques où elle se trouve naturellement? Est-ce que certaines étendues d'eau revêtent un intérêt particulier pour les gouvernements ou les entreprises?

M. Gluck : C'est difficile de répondre à cette question.

M. Sherratt : Bien sûr, les Grands Lacs revêtent un intérêt particulier pour l'Ontario et le Québec, de même que les États des Grands Lacs. Je dirais que la conclusion du pacte sur le bassin des Grands Lacs est probablement l'initiative la plus intéressante et la plus utile des dernières années. En effet, le pacte restreint considérablement le prélèvement ou le détournement des eaux de ce bassin.

Comme toute la région du sud de l'Ontario est située à l'intérieur du Bassin des Grands Lacs, la province n'a pas été touchée de façon importante. Aux États-Unis, les États de l'Illinois, du Wisconsin et de l'Ohio ont imposé de strictes restrictions à la dérivation de l'eau des Grands Lacs. C'est de loin l'initiative la plus importante réalisée au cours des dernières années.

[Translation]

Senator Nolin: My question is for Ms. Lalonde. Since the 1970s, we have had a federal piece of legislation that authorizes the federal government to keep track of both federal and provincial water protection laws. Are you familiar with that legislation? Under it, the government must produce an annual report to help Parliament understand how water is being protected within the Canadian confederation.

My question follows up on what Senator Ataullahjan asked. I do not know whether this is your responsibility or that of Foreign Affairs and International Trade Canada, but does someone keep track of what is being done in the area of water and environmental protection?

I see that you are in charge of hydrological services, so I am asking you. Who keeps track to ensure that Canada has sufficient protections against situations like the one described by Mr. Miller, so that a province would have or apply a piece of legislation or regulations obligating it to prevent the top of a mountain being stripped and water being removed to be sold? Is that part of your responsibility?

Manon N. Lalonde, Senior Project-Program Engineer, Hydrological and Climatological Services, Meteorological Service of Canada, Environment Canada: My expertise lies in the International River Improvements Act, but I will consult my colleagues to see whether we can give you a better answer.

[English]

Ms. Farquharson: I believe you are asking what is going on at the federal government on the overview of how water is dealt with in Canada.

Senator Nolin: Yes.

Ms. Farquharson: A number of initiatives were highlighted in the last budget about looking after water quality, in particular hot spots.

Senator Downe: I understood that after your question they were here to talk about the narrow scope of the bill, and now we have talked about something outside the narrow scope of the bill about what the government is doing. I have questions concerning that area as well that I would like to pursue if that will be allowed and if the witnesses agree to talk about them.

The Chair: We were here to study that particular bill, not the overall water policy.

Senator Nolin: I think it is in the purview of the bill because the way the bill is written, our Parliament is exercising the legislative authority of the federal government level, and some questions were raised by the previous witness about how we interlink with the provincial responsibility. That is why it is quite in order to understand how it is linked and if anyone is looking after that.

[Français]

Le sénateur Nolin : Je vais poser ma question à Mme Lalonde. Il existe depuis les années 1970 une loi fédérale qui donne une autorité au gouvernement fédéral de faire l'inventaire des lois tant fédérales que provinciales qui protègent justement la qualité de l'eau. Je ne sais pas si vous êtes familière avec cette législation? Le gouvernement doit, en vertu de cette loi, produire un rapport annuel pour permettre au Parlement de comprendre comment, à l'intérieur de la Fédération canadienne, on protège l'eau.

Ma question suit celle de la sénatrice Ataullahjan. Je ne sais pas si cela relève de vous ou des Affaires étrangères et Commerce international Canada, mais y a-t-il quelqu'un qui tient l'inventaire de ce qui se fait en matière de protection de l'eau et de l'environnement?

Je vois que vous avez la responsabilité des services hydriques, c'est pour cela que je m'adresse à vous. Qui fait l'inventaire pour voir s'il y a, au Canada, une protection suffisante pour qu'une situation comme celle qui nous a été présentée par le député Miller, pour éviter qu'une province n'ait pas ou n'applique pas une loi ou une réglementation qui l'obligerait à empêcher que le sommet d'une montagne soit fendu et qu'on puisse en récupérer l'eau pour la vendre? Cela relève-t-il de votre responsabilité?

Manon N. Lalonde, ingénieure principale de projet — programme, Services hydriques et climatiques, Service météorologique du Canada, Environnement Canada : Mon expertise se trouve dans la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, mais je vais consulter mes collègues pour voir si on peut mieux vous répondre.

[Traduction]

Mme Farquharson : Si j'ai bien compris, vous demandez ce qui se passe au gouvernement fédéral, quant à la façon dont l'eau est traitée au Canada?

Le sénateur Nolin : Oui.

Mme Farquharson : Un certain nombre d'initiatives visant la surveillance de la qualité de l'eau, surtout dans certaines zones sensibles, ont été présentées dans le dernier budget.

Le sénateur Downe : Je croyais qu'après votre question, on allait parler de la portée restreinte du projet de loi, et maintenant nous parlons d'autre chose, des mesures prises par le gouvernement. J'ai des questions à ce sujet également, et j'aimerais les poser si c'est possible, et si les témoins souhaitent en parler.

La présidente : Nous sommes ici pour étudier ce projet de loi en particulier, et non la politique générale relative aux eaux.

Le sénateur Nolin : Je crois que cela relève du projet de loi, qui a été rédigé de manière à ce que notre Parlement exerce le pouvoir législatif du gouvernement fédéral, et les témoins précédents nous ont demandé comment nous intervenons auprès des provinces. C'est pourquoi il est important de comprendre les liens et les responsabilités en la matière.

Senator Downe: I agree, as long as my questions can be answered as well. If the witnesses are prepared to go beyond the narrow scope and give an opinion, I would be quite willing to let that happen. I have questions myself.

The Chair: I put it to the witnesses. I asked Mr. Pagé whether he was, and I understand that is a legal part, and they said they did not feel comfortable. I equally asked Environment Canada if they had the same position. They seem ready to answer broader questions.

Senator Nolin: There is a component in that bill, if I am right, that you can take water from a provincially regulated lake or basin and if there is a conduit between that basin, a transboundary river, it becomes federal. That is why there is a link between what is happening at the provincial level and the federal level.

Is someone looking after the big master plan of protecting water in Canada? That is my concern.

Ms. Farquharson: I would clarify what the bill actually does. The bill says that the minister can issue a licence for an improvement on an international river, that is a river that flows south, where it is linking a non-boundary and non-transboundary water.

Senator Nolin: Linking it to that network.

Ms. Farquharson: I think what you are talking about is being in provincial jurisdiction, so that is federal jurisdiction to fully say the minister may not grant a licence for that purpose.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: I am not sure whether my question is in order, given the comments we have heard, but I will ask it anyway. It is for Ms. Lalonde.

Mr. Miller said earlier that the water levels in some of the Great Lakes have never been so low. What do you think the short and long-term environmental impact could be? What do you think is causing that drop in the water levels?

Ms. Lalonde: This question is related to a study that was just published by the International Joint Commission. Your question has to do with foreign affairs. I will ask my colleagues to answer it.

Mr. Pagé: The International Joint Commission just published a study — last Friday — which follows up on other studies conducted on the water levels in the upper Great Lakes. The water levels in the Great Lakes fluctuate in cycles. It has been determined that, over the course of the century, there were times when the water levels were very high and other times when they were low. The water levels have now been low for a number of years, but that is part of the cycles.

Le sénateur Downe : Je suis d'accord, pourvu qu'on puisse répondre à mes questions également. Si les témoins acceptent de dépasser cette portée restreinte et de donner leur opinion, je n'y vois pas de problème. J'aurais moi-même des questions à poser à ce sujet.

La présidente : J'en ai parlé aux témoins. J'ai demandé à M. Pagé; il dit ne pas être à l'aise, puisqu'il s'agit d'une question juridique. J'ai aussi demandé aux responsables d'Environnement Canada s'ils étaient du même avis. Ils semblaient prêts à répondre aux questions générales.

Le sénateur Nolin : Si je ne me trompe pas, en vertu du projet de loi, l'eau d'un lac ou d'un bassin sous réglementation provinciale relèvera du fédéral s'il y a un canal entre ce bassin et une rivière transfrontalière. C'est pourquoi il y a un lien entre les questions provinciales et fédérales.

Qui est responsable du plan directeur de protection des eaux au Canada? C'est ce que je me demande.

Mme Farquharson : J'aimerais expliquer ce que vise réellement le projet de loi. Il prévoit que le ministre peut délivrer une licence pour l'amélioration d'un cours d'eau international, c'est-à-dire qui coule vers le sud, lorsqu'il relie des eaux qui ne sont ni limitrophes ni transfrontalières.

Le sénateur Nolin : Qui les relie au réseau.

Mme Farquharson : Je crois que ce dont vous parlez est de compétence provinciale; il revient au gouvernement fédéral de déterminer s'il octroie une licence à cette fin.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : En premier lieu, je ne sais pas si ma question est recevable après les commentaires que nous avons entendus, mais j'oserais la poser quand même et je l'adresse à Mme Lalonde.

M. Miller a mentionné tout à l'heure que le niveau de l'eau dans certains Grands Lacs n'a jamais été aussi bas. Selon vous, quelle peut en être la conséquence à court et à long terme au plan environnemental et, selon vous, à quoi est due cette baisse de l'eau?

Mme Lalonde : Cette question relève d'une étude qui vient d'être publiée par la Commission mixte internationale. Votre question concerne les affaires étrangères. Je demanderai à mes collègues d'y répondre.

M. Pagé : La Commission mixte internationale vient d'émettre une étude, vendredi dernier, qui fait suite à d'autres études faites sur les niveaux d'eau dans les Grands Lacs d'amont. Le niveau d'eau dans les Grands Lacs fluctue selon des cycles. On a pu déterminer qu'au courant du siècle, parfois l'eau est à un très haut niveau et parfois à un bas niveau. Présentement, elle est à un bas niveau depuis plusieurs années, mais cela fait partie des cycles.

Scientists could give you many reasons for water level fluctuations. We could be talking about factors such as evaporation or precipitations. The International Joint Commission studies those matters. You could find information on the Internet about studies concerning the Great Lakes. That is a very broad question that is not directly related to the issue.

Senator Fortin-Duplessis: Mr. Pagé, in the second-last paragraph of your brief, you say that purpose clauses were added to make it clear that the reason for the prohibition is to avoid the risk of environmental harm that could come from the permanent loss of water from Canadian ecosystems. That is not very clear to me. Could you elaborate on what purpose clauses are?

[English]

Mr. Gluck: The amendments or the clauses — I think you are referring to the purpose clauses — at the end were put in to be a very clear determination of the risk of environmental damage that would be caused by bulk removal of water from boundary or transboundary waters, and I can turn to Mr. Sherratt for reasons why the amendments were put in.

Mr. Sherratt: As I indicated on a previous occasion, this bill is motivated primarily as a form of environmental protection, and in order to provide an appropriate legislative basis for that, it was agreed to add purpose clauses. In the case of clause 4, proposed section 13(0.1) says, “The purpose of this section is to prevent the risk of environmental harm resulting from bulk removal”; and that is to say removal of water from its water basin to another basin or outside of the Canadian portion of the basin. The purpose of that may be self-evident, but to say so explicitly is the concern that the mixing of waters in bulk from different systems creates a significant risk of invasive species, which is a very grave matter which concerns both Canada and the United States at the present time.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: Such as jumping carp.

[English]

Mr. Sherratt: Carp would be another example.

Senator Wallace: As you point out in your presentation, the act currently covers bulk water removals from boundary waters, and the Great Lakes would be an example of that, so that is already covered. There is nothing new, and we talked a lot about the Great Lakes, but nothing in the bill is adding to that. The bill relates to transboundary waters, which, as I understand it, are waters that flow in the natural channels across the international border.

Les scientifiques pourraient vous donner plusieurs raisons à la fluctuation des niveaux d'eau. Ce sont peut-être des questions d'évaporation ou de précipitations, par exemple. La Commission mixte internationale étudie cela. Vous pourriez trouver sur Internet les informations sur les études concernant les Grands Lacs. C'est une question très large. Cela ne touche pas directement la question.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Dans votre texte, monsieur Pagé, à l'avant-dernier paragraphe, vous dites que des dispositions de déclaration d'objet ont été ajoutées pour préciser que l'interdiction est imposée pour éviter le risque de dommages à l'environnement potentiels attribuables à la permanence d'eau des écosystèmes canadiens. Ce n'est pas très clair pour moi. Pourriez-vous me donner plus d'information sur ce que sont les dispositions de déclaration d'objet?

[Traduction]

M. Gluck : Les amendements, ou les articles — je crois que vous faites référence aux dispositions de déclaration d'objet — ont été ajoutés pour préciser le risque de dommages à l'environnement attribuables au prélèvement massif des eaux limitrophes et transfrontières, et je peux laisser M. Sherratt expliquer les raisons de ces amendements.

M. Sherratt : Comme je l'ai dit précédemment, le projet de loi vise principalement la protection de l'environnement. Pour que le fondement législatif permette une telle protection, on a convenu d'ajouter les dispositions de déclaration d'objet. Dans le cas de l'article 4, le paragraphe 13(0.1) proposé dit : « Le présent article a pour objet la prévention des risques de dommages environnementaux qui découlent du captage massif. » Cela veut dire le prélèvement de l'eau d'un bassin pour la transférer vers un autre bassin ou à l'extérieur de la portion canadienne du bassin. Son objectif semble peut-être évident, mais le mélange de grandes quantités d'eau provenant de divers systèmes entraîne un important risque d'apparition d'espèces envahissantes, un grave problème tant pour le Canada que pour les États-Unis.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Comme les carpes qui sautent.

[Traduction]

M. Sherratt : Les carpes en sont un bon exemple.

Le sénateur Wallace : Comme vous l'avez mentionné dans votre exposé, la loi traite du prélèvement massif des eaux limitrophes, et les Grands Lacs en sont un exemple, alors c'est déjà couvert. Ce n'est rien de nouveau, et nous avons beaucoup parlé des Grands Lacs. Le projet de loi n'ajoute rien. Il porte sur les eaux transfrontalières qui, selon ce que je comprends, traversent les frontières internationales dans leur cours naturel.

Does the department have a map and an identification of all of these rivers that flow from Canada into the U.S. so that we, along with Canadians, would know what waterways are impacted by this?

[Translation]

Mr. Pagé: That is well explained.

[English]

Boundary water is where the water goes through; it could be in the middle. Transboundary is where the water crosses the border; that is a basic difference. The bill has a list. There is a long list of transboundary rivers in the annex of the bill.

Senator Wallace: In addition to the rivers, I notice the bill relates to something called water basins. What are water basins, and what waterways in Canada would be covered by that definition?

Mr. Sherratt: A water basin is an area within which water will flow internally. In Canada there are five very large water basins, and they define the areas where you cannot take, in this case, transboundary waters outside of the water basin in which it is located and take it outside that basin within Canada or outside the Canadian portion of the basin. The five basins are the Atlantic St. Lawrence, the Hudson Bay, the Arctic, even a small portion is in the Mississippi, and the fifth is the Pacific.

To be clear, Schedule 3 in the bill is intended to be as exhaustive as possible and include every single transboundary river or creek we could possibly find a name for. However, the definition of a transboundary river merely indicates that these are included, but in case there is one that is created out of an act of nature, that would also be covered.

If you need a list outside of Schedule 3, you also have one on the IJC website, and I also brought with me a fine book from the 1950s, *Boundary Waters Problems of Canada and the United States: The International Joint Commission 1912-1958*, which included every single transboundary water crossing in Canada and indicated whether they were flowing into Canada or out.

Senator Wallace: There is no issue of identifying what waterways we are talking about.

Mr. Sherratt: They have been exhaustive.

Senator Wallace: Are there bulk water sales or exports occurring today that will now be limited as a result of this bill? Is this addressing situations that are happening today, or is it addressing one that you want to ensure does not occur in the future?

Mr. Sherratt: There are a number of very small transboundary collaborative works. There are a couple of these in Quebec. There are a number of them across the prairies where very small communities on either side of, for example, the 49th parallel have

Est-ce que le ministère a une carte et une liste d'identification de ces cours d'eau qui traversent vers les États-Unis pour que nous sachions, et que les Canadiens sachent, lesquels sont touchés?

[Français]

M. Pagé : C'est effectivement bien expliqué.

[Traduction]

Les eaux limitrophes servent de passage; elles peuvent être au milieu d'un territoire. Les eaux transfrontalières traversent la frontière; c'est la principale différence. Le projet de loi présente une longue liste des cours d'eau transfrontaliers.

Le sénateur Wallace : En plus des cours d'eau, le projet de loi parle des bassins d'eau. Qu'est-ce qu'un bassin d'eau, et quels sont les cours d'eau du Canada visés par cette définition?

M. Sherratt : Un bassin d'eau est une zone où l'eau coule vers l'intérieur. Au Canada, il y a cinq très grands bassins d'eau, et ils définissent les zones où il est interdit de transférer des eaux transfrontalières, dans ce cas-ci, à partir du bassin où elles se trouvent vers l'extérieur du bassin au Canada, ou à l'extérieur de la portion canadienne du bassin. Les cinq bassins sont l'Atlantique, le Saint-Laurent, la baie d'Hudson, l'Arctique, même une petite partie du fleuve Mississippi, et le cinquième est le Pacifique.

J'aimerais préciser que l'annexe 3 du projet de loi se veut la plus exhaustive possible, et comprend tous les cours d'eau ou ruisseaux transfrontaliers que nous ayons pu trouver. Leur définition en fait à peine mention, mais si un cours d'eau était créé naturellement, il serait également visé.

Si vous voulez une autre liste que celle de l'annexe 3, vous pouvez consulter le site web de la CMI. J'ai aussi avec moi un excellent livre des années 1950 intitulé *Boundary Waters Problems of Canada and the United States: The International Joint Commission 1912-1958*, qui présente chaque traversée d'eau transfrontalière au Canada, et sa direction.

Le sénateur Wallace : Il n'est pas nécessaire d'identifier les cours d'eau dont nous parlons.

M. Sherratt : La liste est exhaustive.

Le sénateur Wallace : Est-ce que le projet de loi permettra de restreindre certaines activités de vente ou d'exportation massive d'eau? Est-ce qu'il vise à gérer une situation actuelle, ou à la prévenir?

M. Sherratt : Un certain nombre de travaux communs sur les cours d'eau transfrontaliers sont réalisés à très petite échelle, dont quelques-uns au Québec. D'autres sont réalisés dans les Prairies, où de très petites collectivités des deux côtés du 49^e parallèle, par

a joint water distribution system. On some occasions, you are extracting groundwater from the American side and servicing the Canadian community or vice versa.

Probably the most significant one is Point Roberts and British Columbia. If you have been there, you will know that it is geographically isolated from the United States, and there is an arrangement in place that it is provided with drinking water by the City of Vancouver, which is very much to the advantage of the Canadian residents in Point Roberts because it is largely used as a cottage community from Vancouver during the summer.

Senator Wallace: Would any of these existing arrangements exceed 50,000 litres per day? Will this bill have any impact on existing agreements that exist between Canada and the U.S.?

Mr. Sherratt: These are grandfathered under section 15 of the act.

The only large diversion, which is not really in the nature of a diversion, is simply the water intake pipe for the city of Detroit. The other communities we are talking about are exceedingly small, for example, St. Amant, Highgate Center, Mansonville, North Troy, Stanstead, Derby Line. Now, 50,000 litres of water is intended to be approximately the amount of water that you would have in a truck, and I would not be surprised if a truck of water might very well serve the daily needs of communities on either side of the boundary.

The legislation we have is not intended to deal with groundwater extraction. It is intended to deal with diversions in bulk of transboundary waters in their natural channel as well as boundary waters in their natural basin.

Senator Wallace: Thank you.

The Chair: Just so I am clear on this in my own mind, this is just a portion of the International Boundary Waters Treaty Act that is being changed, and it is being clarified. I heard you say the purpose is being put in here, even though it may be self-evident or inferential. You are stating that you do not want the movement of bulk water and that you moved things from regulation to the act. Of course, you can still amend it, but not as easily and it will not be just by government action. It would have to go through a bill.

Is that what we are doing here, as opposed to entering any new areas, but for Mr. Miller's bill that has this pipe, from what I call a "provincial jurisdiction" linking to a federal jurisdiction? That is the additional part, but the rest are clarifications to be absolutely certain that this bulk water will not be transferred.

Mr. Sherratt: Yes. You will recall the original purpose of the International Boundary Waters Treaty Act was to implement the boundary waters treaty.

exemple, partagent un système de distribution. Dans certains cas, on extrait l'eau souterraine du côté américain pour desservir la communauté canadienne, et inversement.

Le meilleur exemple est probablement celui de Point Roberts et de la Colombie-Britannique. Point Roberts est une région isolée du reste des États-Unis. Les responsables ont conclu une entente avec la ville de Vancouver, qui l'alimente en eau potable. Cette entente profite aux nombreux Canadiens qui y ont un chalet d'été.

Le sénateur Wallace : Est-ce que ces ententes peuvent dépasser les 50 000 litres d'eau par jour? Est-ce que le projet de loi aura une incidence sur les ententes actuelles entre le Canada et les États-Unis?

M. Sherratt : Les ententes bénéficient d'une clause d'antériorité en vertu de l'article 15 de la loi.

Le seul détournement important, qui n'en est pas vraiment un, est celui de la conduite de prise d'eau de la ville de Detroit. Les autres municipalités dont nous parlons sont très petites; par exemple, St. Amant, Highgate Center, Mansonville, North Troy, Stanstead et Derby Line. Cinquante mille litres d'eau, c'est à peu près la quantité que peut contenir un camion; je crois qu'elle peut répondre aux besoins quotidiens des collectivités de deux côtés de la frontière.

La loi en place ne vise pas l'extraction de l'eau souterraine. Elle vise le détournement massif des eaux transfrontalières dans leur canal naturel, et des eaux limitrophes dans leur bassin naturel.

Le sénateur Wallace : Merci.

La présidente : Je veux être certaine de bien comprendre : ce n'est qu'une partie de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales qui sera modifiée, et à laquelle on apportera des précisions? Je vous ai entendu dire que l'objectif sera expliqué, même s'il semble évident. Vous dites que vous voulez empêcher le prélèvement massif d'eau et que vous avez transféré des éléments du règlement dans la loi. Bien sûr, vous pouvez la modifier, mais pas aussi facilement, et il faudra plus qu'une simple mesure du gouvernement. Il faudrait adopter un projet de loi.

Est-ce que c'est ce qu'on fait ici, plutôt que d'intégrer de nouvelles régions? Ce dont parle M. Miller, un conduit de « compétence provinciale » qui fait le pont vers une administration fédérale, c'est la partie supplémentaire, mais le reste ne fait qu'apporter des précisions pour empêcher le transfert massif d'eau.

M. Sherratt : Oui. Rappelez-vous que le but initial de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales était la mise en œuvre du Traité.

In 2002, we amended that to create a prohibition against bulk removals for boundary waters. We also created at that time a capacity to issue regulations that would either provide exemptions or definitions of various terms in the act.

Senator Pat Carney and Senator Lowell Murray had a principled position that they did not particularly like bills that were essentially vessels in which you would enact regulation, and given that there was no real necessity from 2002 to the present day to change any regulation or amend them, the Canadian government agreed that what we would do would be to take what had been in regulation and put it in the act so that any significant exemption or definition could only result from a parliamentary enactment. There is a residual capacity to regulate, but it deals with very mundane matters about what you would put into a licence application and things like that. Both Senator Murray and Senator Carney were very pleased with the bill, and it entirely accomplished what they had intended to accomplish in their private member's bills.

The Chair: I was on the committee when that bill came through, and that is why I wanted to be clear that the issue we struggled with was why are they being put in regulations on a commodity as important as water or a resource as important as water. We were assured that there would not be bulk sales but for certain cases, so we are moving it from regulation to the act, now.

Mr. Sherratt: That is correct.

The Chair: It is kind of "I told you so legislation."

Mr. Sherratt: That is right.

Senator Downe: That is a very good point you made, chair, but it still leaves a gap. In 2008 and 2009, the federal government promised in the Throne Speeches to bring in legislation to ban all bulk water transfers or exports from Canadian freshwater basins. That is, hopefully, the next step we can look forward to and have a bill from either a private member or the government to achieve that objective.

Has any member of the committee here worked on this bill that is before us?

Mr. Pagé: We are not aware.

Mr. Sherratt: Certainly, when we were drafting Bill C-26, I believe, I had the occasion, along with other officials, to brief Senator Carney and, at a later stage, Senator Murray, but I believe both have now retired.

Senator Downe: I asked the question because in your response to Senator Wallace you indicated that we tried to include in the section all the rivers and so on. Was that from a previous bill or in relation to the bill currently before us?

Mr. Sherratt: The Boundary Waters Treaty provides a clear definition of what a boundary water is, and we adopted that definition in 2002.

En 2002, nous l'avons modifiée pour créer l'interdiction de prélèvement massif des eaux limitrophes. Nous avons également établi la possibilité de publier des règlements qui viseraient l'exemption ou la définition des divers termes de la loi.

Les sénateurs Pat Carney et Lowell Murray n'aimaient pas particulièrement les projets de loi qui visaient essentiellement à prendre des règlements, et comme aucune modification n'a été apportée depuis 2002, le gouvernement canadien a convenu d'intégrer la réglementation à la loi de sorte que toute exemption ou définition importante nécessite une intervention directe du Parlement. Une capacité résiduelle de réglementation demeure, mais seulement pour des questions courantes, comme la façon de remplir une demande de licence, ce genre de choses. Le sénateur Murray et Le sénateur Carney étaient très satisfaits du projet de loi, et il a permis de réaliser l'objectif de leur projet de loi d'initiative parlementaire.

La présidente : Je siégeais au comité lorsque le projet de loi a été adopté; c'est pourquoi je voulais confirmer la question en cause : on se demandait pourquoi une ressource aussi importante que l'eau était visée uniquement par un règlement. On nous avait assuré qu'il n'y aurait pas de vente en gros, sauf dans certains cas. On passe maintenant d'un règlement à une loi.

M. Sherratt : C'est exact.

La présidente : La loi se veut une réprimande, en quelque sorte.

M. Sherratt : C'est cela.

Le sénateur Downe : Vous avez soulevé un très bon point, madame la présidente, mais il y a encore un fossé. En 2008 et en 2009, le gouvernement a promis, dans les discours du Trône, d'adopter une loi visant à interdire les exportations ou transferts massifs de l'eau des bassins d'eau douce du Canada. C'est, nous l'espérons, la prochaine étape à franchir, par l'entremise d'un projet de loi d'initiative parlementaire ou du gouvernement.

Est-ce qu'un membre du comité a travaillé à ce projet de loi?

M. Pagé : Pas que nous sachions.

M. Sherratt : Lorsqu'on rédigeait le projet de loi C-26, je crois, j'ai eu l'occasion, avec d'autres, d'informer le sénateur Carney et plus tard le sénateur Murray, mais je crois qu'ils sont tous deux à la retraite.

Le sénateur Downe : Je posais la question parce que dans votre réponse à M. Wallace, vous dites qu'on a tenté de tenir compte de tous les cours d'eau dans l'annexe. Parlez-vous d'un ancien projet de loi, ou de celui que nous étudions?

M. Sherratt : Le Traité des eaux limitrophes les définit de façon claire, et nous avons adopté cette définition en 2002.

We were later faced with how will you define transboundary waters, and we thought the best way of doing so was twofold: one, to provide a definition of what a transboundary water is, and two, to provide an annex listing as many of the waters as we could find.

I was provided with a small note that indicated that the names that are included on the list are streams and rivers with a catchment area slightly larger than one hundred square miles.

Senator Downe: For clarity, no one here on this panel drafted any section of the bill before us today?

Mr. Sherratt: Who is a member of the committee today?

Senator Downe: Did any of the five of you draft any section of the bill before us today?

The Chair: Senator Downe, do you mean the drafting? Usually it goes to drafters. Do you mean were they involved in putting the bill together in some form?

Senator Downe: You know how we draft private members' bills in the Senate. I am wondering what involvement if any the department had in this bill. I am trying to understand in my mind why Mr. Miller had to go through what he had to go through, and I am wondering what assistance, if any, he had from the department.

Ms. Farquharson: There were amendments put forward by the government, but other than that, no.

Senator Downe: No clauses of this bill were drafted by any of you; is that correct?

Mr. Sherratt: I am very sorry to say that I did not.

Ms. Lalonde: That is correct.

Senator Downe: Thank you.

[*Translation*]

Senator Nolin: I want to come back to Ms. Farquharson because I had some time to search on my iPad. Canada has a piece of legislation that is enforced by your department. It is called the Canada Water Act. I will read an excerpt because I have finally found the answer to my question. The act says the following:

For the purpose of facilitating the formulation of policies and programs with respect to the water resources of Canada and to ensure the optimum use of those resources for the benefit of all Canadians, having regard to the distinctive geography of Canada and the character of water as a natural resources, the Minister may, with the approval of the Governor in Council, enter into an arrangement with one or more provincial governments to establish, on a national, provincial, regional, lake or river-basin basis, intergovernmental committees or other bodies

Nous avons dû par la suite trouver une façon de définir les eaux transfrontalières, et nous avons décidé de le faire en deux étapes : d'abord, présenter une définition et ensuite énumérer, dans une annexe, le plus grand nombre de cours d'eau possible.

On m'a remis une petite note disant que les cours d'eau de la liste ont un bassin hydrographique d'un peu plus de 100 milles carrés.

Le sénateur Downe : Par souci de clarté, est-ce que quelqu'un ici a rédigé un article du projet de loi qui nous est présenté?

M. Sherratt : Qui est membre du comité?

Le sénateur Downe : Est-ce que l'un de vous cinq a rédigé un article du projet de loi qui nous est présenté?

La présidente : Monsieur Downe, vous parlez de rédaction? Ce sont habituellement les rédacteurs qui s'en chargent. Voulez-vous savoir s'ils ont participé à l'élaboration du projet de loi?

Le sénateur Downe : Vous savez comment nous rédigeons les projets de loi d'initiative parlementaire au Sénat. Je me demande dans quelle mesure, le cas échéant, le ministère a-t-il participé à ce projet de loi. J'essaie de comprendre pourquoi M. Miller a dû passer par ce qu'il a passé, et je me demande s'il a reçu de l'aide de la part du ministère.

Mme Farquharson : Le gouvernement a proposé des amendements, mais autrement, non.

Le sénateur Downe : Aucun article de ce projet de loi n'a été rédigé par l'un de vous; est-ce bien cela?

M. Sherratt : Malheureusement, c'est cela.

Mme Lalonde : C'est exact.

Le sénateur Downe : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Nolin : Je voudrais revenir à Mme Farquharson car j'ai eu le temps d'aller fouiller sur mon iPad. Il existe une loi au Canada qui relève de votre ministère. Elle s'appelle la Loi sur les ressources en eau du Canada. Je vais vous lire un extrait, parce que finalement j'ai trouvé la réponse à ma question :

En vue de faciliter l'élaboration d'une politique et des programmes en ce qui concerne les ressources en eau du Canada et d'assurer leur utilisation optimale au profit de tous les Canadiens, compte tenu de la géographie particulière du Canada et de la nature même de l'eau en tant que ressource naturelle, le ministre de l'Environnement peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure un arrangement avec un ou plusieurs gouvernements provinciaux en vue d'établir à l'échelle nationale, provinciale, régionale ou hydrographique des comités intergouvernementaux et autres organismes ayant pour objet :

- (a) to maintain continuing consultation on water resource matters and to advise on priorities for research, planning, conservation, development and utilization relating hereto;
- (b) to advise on the formulation of water policies and programs; and
- (c) to facilitate the coordination and implementation of water policies and programs.

I read you all this because it comes under your department's jurisdiction, and I am somewhat surprised by the dubious look you gave me while I was reading. That is the question I was asking myself, and it is your department's responsibility, under this legislation — which is not recent — to have an overall vision of the water issue in Canada, and to provide the minister with advice and opinions.

I assume that this private member's bill supports that effort to understand and your statutory responsibility to have the most complete possible overview of the water situation in Canada and of how federal, provincial and territorial authorities are handling the water management issue.

[English]

Ms. Farquharson: I believe you are saying that you found the water act and it says that the Minister of the Environment has a global responsibility for monitoring the situation in Canada.

Senator Nolin: That is it.

Ms. Farquharson: You presume that this law fits in with that view; however, it is a private member's bill.

Senator Nolin: I understand, but there is a private member's bill knocking on the door of Parliament waiting to be adopted, and it is in the purview of your minister to look after that. I presume you advised the minister if it was a good or a bad bill.

Ms. Farquharson: Yes.

Senator Nolin: Is the answer yes, it is a good bill?

Ms. Farquharson: Well, the government has taken a position.

Senator Nolin: Okay, good. Thank you.

The Chair: Thank you. I think we have exhausted the questions. We thank you for coming to answer our questions on Bill C-383. We will take what you have said into account.

Honourable senators, we have another panel tomorrow on the same subject. If you have any further questions or issues, I would like to hear them. We do have the witnesses that you have been

- a) de poursuivre des consultations constantes sur la question ayant trait aux ressources en eau et de donner des avis sur les priorités afférentes à la recherche, à la planification, à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation en la matière;
- b) de donner des avis sur l'élaboration de l'application de la politique des programmes afférents à l'eau; et
- c) de faciliter la coordination et la mise en œuvre d'une politique de programmes afférente à l'eau.

Je vous lis tout cela parce que cela relève de votre ministère, et je suis un peu étonné que vous me regardiez avec un air un peu dubitatif lorsque je vous fais cette énumération. C'est finalement la question que je me posais, et c'est votre ministère qui a la responsabilité d'avoir, en vertu de cette loi — qui d'ailleurs n'est pas récente — une sorte de vision globale de la question de l'eau au Canada, et d'offrir au ministre conseil et avis.

Ma question est donc la suivante : je présume que l'élaboration de ce projet de loi privé vient finalement soutenir cet effort de compréhension et cette responsabilité qui est statutaire, qui est la vôtre, de vous assurer d'avoir une image la plus complète possible de la situation de l'eau au Canada et comment, à la fois le gouvernement fédéral et les juridictions provinciales et territoriales s'occupent de la gestion de l'eau.

[Traduction]

Mme Farquharson : Je crois que ce que vous dites, c'est que vous avez trouvé la Loi sur les ressources en eau, et qu'elle prévoit que le ministre de l'Environnement a la responsabilité générale de surveiller la situation au Canada.

Le sénateur Nolin : C'est bien cela.

Mme Farquharson : Vous supposez que cette loi s'inscrit dans cette optique; toutefois, il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

Le sénateur Nolin : Je comprends, mais il y a un projet de loi d'initiative parlementaire qui frappe à la porte du Parlement, prêt à être adopté, et il est du ressort de votre ministre de s'occuper de cette question. Je présume que vous lui avez dit s'il s'agissait ou non d'un bon projet de loi.

Mme Farquharson : Oui.

Le sénateur Nolin : La réponse est-elle oui, s'agit-il d'un bon projet de loi?

Mme Farquharson : Eh bien, le gouvernement a pris position.

Le sénateur Nolin : D'accord. Merci.

La présidente : Merci. Je pense que nous sommes arrivés à la fin des questions. Nous vous remercions d'avoir répondu à nos questions au sujet du projet de loi C-383. Nous tiendrons compte de ce que vous nous avez dit.

Chers collègues, nous accueillerons demain un autre groupe de témoins pour discuter du même sujet. Si vous avez d'autres questions ou observations, j'aimerais les entendre. Nous

advised of, and that would terminate our investigation. If there is anything else, please advise me. Otherwise, the committee is adjourned until tomorrow morning.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, May 2, 2013

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, to which was referred Bill C-383, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act and the International River Improvements Act, met this day at 10:34 a.m. to give consideration to the bill.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, today the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade is continuing its examination of Bill C-383, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act and the International River Improvements Act.

In this session, we are pleased to have three witnesses: Adèle Hurley, Director, Program on Water Issues, the Munk School of Global Affairs, University of Toronto; J. Owen Saunders, Senior Fellow and Adjunct Professor, Canadian Institute of Resources Law, University of Calgary; and Ralph Pentland, Acting Chair, Canadian Water Issues Council, University of Toronto.

I understand that each of you has a short opening statement, so I will turn to Ms. Hurley first. Welcome.

Adèle Hurley, Director, Program on Water Issues, University of Toronto, Munk School of Global Affairs: Good morning. Thank you for the opportunity to be here with all of you. I am Director of the Program on Water Issues at the Munk School of Global Affairs at the University of Toronto, and with me today are my colleagues Owen Saunders and Ralph Pentland. We are here representing the Canadian Water Issues Council, or CWIC, as we call it. CWIC is a project of the Program on Water Issues at the Munk School of Global Affairs. It comprises Canadian water experts and former senior water policymakers. It was formed in 2007 to conduct non-partisan policy research, within a university setting, on the topic of Canada-United States transboundary water issues.

Biographies for the three of us who are here today, as well as for our colleague members on the Canadian Water Issues Council, form part of this record.

accueillerons les témoins dont nous avons parlé, et cela mettra fin à notre étude. S'il y a quoi que ce soit d'autre, veuillez m'en informer. Nous nous reverrons demain matin. La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 2 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, qui a été saisi du projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, pour en examiner la teneur.

La sénatrice A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Mesdames et messieurs, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international poursuit son étude du projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

Nous avons le plaisir d'accueillir trois témoins au cours de la présente séance, à savoir Adèle Hurley, directrice, Programme sur les questions relatives à l'eau, Munk School of Global Affairs, Université de Toronto; J. Owen Saunders, agrégé supérieur et professeur auxiliaire, Institut canadien du droit des ressources, Université de Calgary; et Ralph Pentland, président suppléant, Conseil sur les questions de l'eau au Canada, Université de Toronto.

Si j'ai bien compris, chacun d'entre vous a une courte déclaration préliminaire à faire. Je vais d'abord céder la parole à Mme Hurley. Je vous souhaite la bienvenue.

Adèle Hurley, directrice, Programme sur les questions relatives à l'eau, Université de Toronto, Munk School of Global Affairs : Bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion d'être ici avec vous tous. Je suis directrice du Programme sur les questions relatives à l'eau de la Munk School of Global Affairs de l'Université de Toronto. Je suis accompagnée aujourd'hui de mes collègues, Owen Saunders et Ralph Pentland. Nous représentons le Conseil sur les questions de l'eau au Canada — le CQEC, projet mené dans le cadre du Programme sur les questions relatives à l'eau de la Munk School of Global Affairs. Le CQEC est composé d'experts canadiens en matière d'eau et d'anciens responsables principaux de l'élaboration de politiques concernant l'eau. Créé en 2007, son mandat consiste à mener, dans un cadre universitaire, des recherches stratégiques non partisans sur des questions relatives aux eaux transfrontalières canadiennes et américaines.

Une notice biographique concernant chacun d'entre nous, de même que nos collègues du Conseil sur les questions de l'eau au Canada, figure dans le dossier qui vous a été transmis.

Our objective has been to be a resource for all parties that demonstrate good will and cooperation in accomplishing the goal of protecting this country's water. For example, over the years we have had opportunity to work with Francis Scarpaleggia and Lawrence Cannon on their bills, and we have offered technical information to Larry Miller during the formation of his private member's bill.

We recognize that this proposed legislation will not address all of the concerns that have been raised with respect to the export of water. For example, potential marine tanker exports would not be covered. However, while we do not preclude other legislative initiatives, apart from existing provincial legislation, to address this possibility, we also recognize that neither the International Boundary Waters Treaty Act nor the International River Improvements Act is likely to be the appropriate vehicle for such measures.

Concerns have also been expressed about existing statutory exceptions that permit the export of manufactured products containing water, including bottled water or other beverages. Again, we do not believe that this proposed legislation would preclude addressing issues through additional legislative initiatives.

Importantly, we welcome and acknowledge the spirit of cooperation that has characterized the various legislative efforts to deal with this issue to date, and we were very pleased when Bill C-383 received unanimous approval in the House of Commons.

Now, I would like to turn to my colleagues Mr. Saunders and Mr. Pentland.

J. Owen Saunders, Senior Fellow and Adjunct Professor, Canadian Institute of Resources Law, University of Calgary: Good morning. I would also like to thank the committee for the opportunity to be with you this morning.

My remarks today reflect the long-standing interest that the Canadian Water Issues Council has had in the issue of inter-basin removals of water generally and water exports more specifically. About five years ago, CWIC developed a model act for preserving Canada's waters, with a view to stimulating debate on this very subject. The model act suggested one approach to foreclosing the possibility of water exports, one that was built on the protection of water basins. However, we recognized that there were other possible legislative avenues for addressing the issue. Regardless of the particular approach, there is no doubt as to how Canadians feel about the ultimate goal. Canadians have consistently insisted that their endowment of freshwater resources not be put at risk through inter-basin transfers in the name of chasing, at best, doubtful economic gains.

Notre objectif est d'agir à titre de ressource pour toutes les parties qui font preuve de bonne volonté et de coopération en vue de protéger l'eau du Canada. Par exemple, au fil des ans, nous avons eu l'occasion de collaborer avec Francis Scarpaleggia et Lawrence Cannon sur leurs projets de loi, et nous avons fourni de l'information technique à Larry Miller au moment où il élaborait son projet de loi d'initiative parlementaire.

Nous sommes conscients du fait que le projet de loi proposé ne dissipera pas toutes les préoccupations qui ont été soulevées relativement à l'exportation de l'eau. Par exemple, les éventuelles exportations d'eau par navire-citerne ne sont pas visées par les dispositions du texte législatif. Cependant, même si nous n'excluons pas la possibilité que des mesures législatives autres que les dispositions législatives provinciales en vigueur soient prises pour parer à cette éventualité, nous reconnaissons également que ni la Loi du traité des eaux limitrophes internationales ni la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux ne sont susceptibles de constituer le mécanisme approprié pour de telles mesures.

On a également soulevé des préoccupations à propos des exemptions prévues par la loi qui autorisent l'exportation de produits fabriqués contenant de l'eau, par exemple l'eau et les autres boissons embouteillées. Là encore, d'après nous, le projet de loi proposé n'empêcherait pas la prise de mesures législatives supplémentaires permettant de régler les problèmes.

Il convient de souligner que nous reconnaissons et saluons l'esprit de coopération qui a caractérisé les diverses initiatives législatives menées à ce jour pour régler cette question, et nous sommes très heureux que le projet de loi C-383 ait été approuvé à l'unanimité à la Chambre des communes.

Je vais maintenant céder la parole à mes collègues, M. Saunders et M. Pentland.

J. Owen Saunders, agrégé supérieur et professeur auxiliaire, Institut canadien du droit des ressources, Université de Calgary : Bonjour. Je tiens à remercier moi aussi le comité de me donner l'occasion d'être ici ce matin.

Les observations que je vais formuler aujourd'hui sont le fruit de l'intérêt de longue date que le Conseil sur les questions de l'eau au Canada porte à la question des dérivations entre bassins versants en général, et à la question des exportations d'eau en particulier. Il y a cinq ans environ, le CQEC a publié une loi type sur la protection de l'eau au Canada en vue de stimuler les discussions à ce sujet. Même si la loi type proposait d'exclure la possibilité d'exporter de l'eau et était fondée sur la protection des bassins d'eau, nous reconnaissons qu'il existe d'autres moyens législatifs de s'attaquer à cette question. Peu importe les modalités de la démarche adoptée, la position des Canadiens en ce qui a trait à l'objectif ultime ne fait aucun doute : ils se sont toujours opposés à la mise en péril de leurs ressources hydriques par des dérivations entre bassins versants motivées par la recherche de gains économiques qui sont, au mieux, douteux.

In this respect, while Bill C-383 takes a somewhat different approach than that suggested in CWIC's model act, it nevertheless achieves the same ends.

As members of this committee are no doubt aware, the issue of water exports has arisen on a number of occasions in the past five decades, beginning with a series of proposed megaprojects in the mid-1960s and then emerging again, first in the context of trade negotiations in the 1980s and 1990s and, most recently, as the result of an abortive private sector proposal to export water by tanker from the Great Lakes. This proposal led to an amendment to the International Boundary Waters Treaty Act in 2003 and the issuing of a joint reference by Canada and the United States to the International Joint Commission.

In the 2003 amendments, the government addressed one potential threat to Canada's waters by prohibiting, with certain limited exceptions, the inter-basin removal of boundary waters, that is, those waters through which the international boundary runs, for example, the Great Lakes. It did not address the potential threat of using transboundary rivers, that is, rivers that cross the boundary, as a vehicle for exporting freshwater. While the 2003 amendments had the constitutional advantage of fitting clearly within the empire treaties clause of the Constitution, they had the obvious disadvantage of leaving unprotected important potential pathways for water export.

Subsequent to its Throne Speech undertakings, in the spring of 2010 the federal government brought forward its own legislative initiative on water exports with the introduction of Bill C-26, which eventually died on the Order Paper with the last federal election. CWIC commented on Bill C-26 in a letter to the minister. While we supported the intent of the bill in general, our view was that it did not go far enough in precluding bulk removals, especially those proposals for bulk removal of any practical significance. In particular, while it addressed removals from transboundary waters, it did not deal with the far more likely scenario of using transboundary rivers as the vehicle for exporting waters that were neither boundary nor transboundary.

The current Bill C-383, while in most respects very similar to Bill C-26, includes a critical addition in its amendment to the International River Improvements Act. The key provision in this respect is the prohibition on licences for international river improvements linking non-boundary or boundary waters to an international river, the purpose of which is to increase its annual flow. Especially in light of the broad definitions of "international river" and "international river improvement" in the legislation,

À cet égard, bien que le projet de loi C-383 repose sur une stratégie quelque peu différente de celle proposée dans la loi type du CQEC, il vise des objectifs semblables.

Comme les membres du comité le savent sans doute déjà, la question de l'exportation de l'eau a été soulevée à maintes occasions durant les cinq dernières décennies, d'abord dans le cadre d'une série de mégaprojets au milieu des années 1960, puis dans le cadre de négociations commerciales au cours des années 1980 et 1990, et plus récemment, à la suite d'une proposition rejetée du secteur privé d'exporter l'eau des Grands Lacs par navire-citerne. Cette proposition a mené à la modification de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales en 2003, et à la publication d'un renvoi conjoint par le Canada et les États-Unis à la Commission mixte internationale.

Dans le cadre des modifications de 2003, le gouvernement s'est seulement penché sur une menace éventuelle pour les ressources hydriques du Canada en interdisant, hormis certaines exceptions d'une portée restreinte, l'échange entre bassins d'eaux limitrophes — c'est-à-dire d'eaux traversées par la frontière entre les deux pays, par exemple celles des Grands Lacs. Il ne s'était pas penché sur le risque éventuel lié à l'utilisation d'eaux transfrontalières, à savoir les eaux des fleuves et des rivières qui traversent la frontière, à des fins d'exportation. Du point de vue constitutionnel, les modifications de 2003 présentaient l'avantage de respecter clairement l'article de la Constitution portant sur les traités de l'Empire, mais elles avaient l'inconvénient évident de ne pas encadrer d'autres voies d'exportation de l'eau potentiellement importantes.

Pour donner suite aux engagements qu'il a pris dans le cadre du discours du Trône, le gouvernement fédéral a présenté, au printemps de 2010, sa propre mesure législative sur les exportations d'eau, à savoir le projet de loi C-26, qui est mort au Feuilleton en raison du déclenchement des plus récentes élections fédérales. Le CQEC a fait part de ses observations sur ce projet de loi dans une lettre envoyée au ministre. De façon générale, nous souscrivions à l'esprit du projet de loi, mais estimions qu'il n'allait pas assez loin pour empêcher les prélèvements massifs d'eau, surtout les projets de prélèvement massif d'une quelconque portée réaliste. Plus particulièrement, même si le projet de loi englobait la question des prélèvements d'eaux transfrontalières, il n'abordait pas le scénario beaucoup plus probable que les eaux transfrontalières soient utilisées aux fins de l'exportation d'eaux n'étant ni limitrophes ni transfrontalières.

Le projet de loi C-383, bien qu'il ressemble, à de nombreux égards, au projet de loi C-26, va plus loin sur un point crucial, à savoir la modification de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux. À ce chapitre, la disposition clé tient à l'interdiction de délivrer des permis pour des ouvrages destinés à l'amélioration d'un cours d'eau international visant à relier des eaux limitrophes ou non limitrophes à un cours d'eau international afin d'augmenter son débit annuel. À notre

this seems to finally effectively accomplish the task of precluding the use of transboundary rivers as a vehicle for carrying out the export of freshwater.

Finally, to echo Ms. Hurley's earlier comments, we recognize that Bill C-383 does not address all the concerns that have been raised by some Canadians with respect to water exports. However, issues such as tanker exports or bottled water are more appropriately dealt with through other legislative initiatives if they are thought desirable. Neither of the statutes that are the subject of the amendments proposed by Bill C-383 is an appropriate vehicle for addressing such concerns.

In sum, the Canadian Water Issues Council welcomes this legislation and endorses it. As Ms. Hurley has indicated, we are particularly pleased to see the level of cross partisan support it seems to have achieved to date.

Ralph Pentland, Acting Chair, Canadian Water Issues Council, University of Toronto: I would also like to thank you for this opportunity. My colleagues have covered the topic quite well, but I will add a few thoughts. I have been either following or working on this issue for about half a century now, 30 years while I was inside government and 20 years outside. I will not burden you with all that history, but I want to add a little bit of perspective to the issue.

There has always been a broad consensus among Canadians that we should not export water to the United States. Polls have shown that over and over again, but over the last 15 years or so there has also been a growing professional water expert consensus that one should not move water in any large amounts between natural river basins. That is a broad consensus. The federal government has had that policy for the last 10 or 15 years, and they give four reasons. One is to sustain the natural supply within water basins. The second is to prevent the introduction of non-indigenous and biota parasites, diseases and pollutants into receiving water basins. The third is to protect biological diversity and productivity within ecosystems. The fourth is to ensure the sustainable use of water to meet future needs of communities within watershed basins. That is the current policy.

As Mr. Saunders said, this came to a head 10 years ago on the Great Lakes. He mentioned one of the results of that were amendments to the International Boundary Waters Treaty Act. The other thing that happened at that time, because of the controversy, was a lot of interest in Parliament. I recall testifying

avis, surtout à la lumière de la vaste portée des définitions de « cours d'eau international » et d'« ouvrage destiné à l'amélioration d'un cours d'eau international » contenues dans le texte législatif, cette mesure semble finalement empêcher véritablement l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers pour l'exportation d'eau douce.

Enfin, je reprendrai à mon compte les commentaires formulés plus tôt par Mme Hurley et vous dirai que nous sommes conscients du fait que le projet de loi C-383 ne dissipe pas toutes les préoccupations soulevées par quelques Canadiens à propos des exportations d'eau, mais que d'autres mesures législatives peuvent être invoquées, au besoin, pour prendre en charge de manière plus qu'appropriée des questions comme celles des exportations par navire-citerne ou de l'eau embouteillée. Aucune des lois faisant l'objet de modifications proposées dans le cadre du projet de loi C-383 ne représente le mécanisme approprié pour donner suite à de telles préoccupations.

En résumé, le Conseil sur les questions de l'eau au Canada approuve et soutient le projet de loi. Comme Mme Hurley l'a indiqué, nous nous réjouissons surtout de l'importance et de la variété du soutien qu'il semble avoir reçu à ce jour.

Ralph Pentland, président suppléant, Conseil sur les questions de l'eau au Canada, Université de Toronto : Je vous remercie à mon tour de me donner l'occasion d'être ici. Mes collègues ont assez bien fait le tour de la question, mais je formulerai quelques observations supplémentaires. Je m'intéresse à la question ou mène des travaux à son sujet depuis à peu près 50 ans — pendant 30 ans à l'intérieur de l'appareil gouvernemental, et pendant 20 ans, dans le secteur privé. Je ne veux pas vous accabler de renseignements de nature historique, mais j'aimerais dire un certain nombre de choses pour mettre les choses un peu plus en perspective.

Au Canada, l'opinion selon laquelle nous ne devrions pas exporter de l'eau aux États-Unis a toujours fait l'objet d'un vaste consensus, comme de nombreux sondages l'ont montré. Toutefois, au cours des 15 dernières années environ, il y a également un consensus de plus en plus vaste au sein des professionnels des questions relatives aux exportations d'eau sur le fait qu'on ne devrait pas permettre les échanges massifs d'eau entre bassins fluviaux naturels. Le gouvernement fédéral a adopté cette politique il y a 10 ou 15 ans, et ce, pour les quatre raisons suivantes : pour maintenir l'approvisionnement naturel au sein des bassins hydrographiques; pour prévenir l'introduction de parasites non indigènes et biologiques, de maladies et de polluants dans les bassins hydrographiques récepteurs; pour protéger la biodiversité et la productivité au sein des écosystèmes; enfin, pour garantir une utilisation durable de l'eau afin de répondre aux besoins futurs des collectivités vivant à proximité d'un bassin hydrographique. Voilà en quoi consiste la politique actuelle.

Comme M. Saunders l'a dit, la situation a atteint un point critique il y a 10 ans dans les Grands Lacs. Il a mentionné que les modifications de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales ont été l'une des conséquences de cela. En outre, en raison de la controverse, la question avait beaucoup suscité

before a parliamentary committee at the time because there was a lot of fear that Americans might want to start diverting massive amounts of water south. Someone might want to take it by ship to China and so on. That resulted in five years of very intense negotiations where Ontario and Quebec and the eight Great Lake states got together and negotiated two very effective agreements. One was between Canadian provinces and U.S. states, the other among Great Lake states in the U.S. That was passed into law in the U.S. in a compact and by the Congress and signed by the President in 2005, I think. That would effectively prohibit any major diversions from the Great Lakes.

There are small exceptions, as in this bill. The Great Lakes are covered off well both by legislation and by agreement. This one here fills in the remaining gap, which is the possibility that someone may divert water through a river — not from the river necessarily — running south into the United States. That is filling in the last gap.

I will leave it at that and be open to questions.

The Chair: Thank you for that information and for framing it. We heard testimony yesterday and I was trying to put the pieces together. You have done that very well as a framework for us. I think we are up to speed and I do have questioners.

Senator Downe: I would also like to thank the panellists today. I thought their presentations were excellent, very clear on their positions and the issues.

Ms. Hurley, my understanding is that like the other panellists, you support this legislation. Even though there are gaps as you indicated — potential coastal tanker exports are not covered by this bill — you and the other panellists support what this bill does. That is my understanding of your testimony.

Ms. Hurley: That is a correct understanding.

Senator Downe: That is the consensus of the room, and I know the opposition in the Senate is supportive of this legislation as well.

Chair, if you would allow me five minutes, this is a bit off topic. Since we are all agreed the bill is good, what are the major issues regarding water in Canada? Since we have your expertise here I would like to get educated.

l'intérêt des parlementaires. Je me souviens que, à l'époque, je me suis présenté devant un comité du Parlement parce que l'on craignait beaucoup que les Américains souhaitent commencer à dériver des quantités massives d'eau vers le sud. On croyait que des gens voudraient peut-être prendre cette eau et l'envoyer par bateau en Chine, et d'autres choses du genre. Tout cela a donné lieu à cinq années de pourparlers très intenses entre l'Ontario, le Québec, et les huit États des Grands Lacs, qui ont abouti à deux accords très efficaces : l'un entre les provinces canadiennes et les États américains, et l'autre, entre les États des Grands Lacs et les États-Unis. Ces accords ont été mis en œuvre aux États-Unis sous la forme d'un pacte adopté par le Congrès et ratifié par le président en 2005, si je ne m'abuse. Cela a permis d'interdire efficacement toute dérivation importante des eaux des Grands Lacs.

Il y a des exceptions mineures, comme c'est le cas dans le projet de loi qui nous occupe. Les Grands Lacs sont bien régis par les dispositions législatives et les accords. Le projet de loi que nous examinons comble une dernière lacune, à savoir la possibilité que l'on dérive de l'eau au moyen d'un fleuve ou d'une rivière — et non pas nécessairement de l'eau de ce fleuve ou de cette rivière — s'écoulant vers les États-Unis. Le projet de loi vient combler cette dernière lacune.

Je m'arrêterai ici. Je suis prêt à répondre à vos questions.

La présidente : Merci de ces renseignements contextuels. Nous avons entendu des témoignages hier, et je tentais de rassembler les pièces du casse-tête, ce que les grandes lignes que vous venez de nous présenter me permettront de faire. Je crois que nous sommes prêts à passer aux questions des membres du comité.

Le sénateur Downe : J'aimerais remercier moi aussi les témoins d'aujourd'hui. À mon avis, les exposés qu'ils nous ont présentés étaient excellents, et les opinions et les questions qu'ils ont exposées étaient très claires.

Madame Hurley, si j'ai bien compris, comme les autres témoins, vous appuyez le projet de loi. Malgré les lacunes que vous avez relevées — par exemple le fait que les éventuelles exportations par des navires-citernes côtiers ne soient pas visées par le projet de loi —, les autres témoins et vous êtes favorables à l'esprit du projet de loi. C'est ce que j'ai cru comprendre de vos propos.

Mme Hurley : Vous m'avez bien comprise.

Le sénateur Downe : C'est le consensus qui rallie tout le monde ici présent, et je sais que les sénateurs membres de l'opposition soutiennent également le projet de loi.

Madame la présidente, j'aimerais que vous m'accordiez cinq minutes pour une légère digression. Comme nous sommes tous d'accord pour dire que le projet de loi est valable, j'aimerais que vous nous indiquiez les principaux problèmes relatifs à l'eau au Canada. J'aimerais profiter de votre expertise pour en apprendre davantage à ce sujet.

Mr. Pentland: Climate change is the big one. Climate change, toxic chemicals and impacts of major resource extraction are the three big ones. Endocrine disrupting chemicals are the things that may disrupt development in children. This is the toxic substances issue. I will do a little bit of advertising. I have a book coming out in a month on these topics.

Senator Downe: I look forward to that.

I am from Charlottetown. We have a growing water problem, mainly because of the weather change. In Charlottetown, municipal officials are taking appropriate steps to restrict water, perhaps not cleaning vehicles in your driveway in the summer when the water table is low, but there is a concern. A large number of cruise ships go into Charlottetown. They buy bulk water, in effect. Many residents wonder why we are restricted locally but the cruise ships are buying bulk water. I assume they are buying it. The city is charging. Is this common? Again, this may be outside your expertise. It is one of those under-reported bulk water transfers, but some of these cruise ships are massive.

Mr. Pentland: One thing that every ship does is take on ballast water. They just take it on and do not pay for that generally. The main concern about ballast water is whether or not you are transferring foreign biota. A lot of the problems in the Great Lakes with foreign species have arisen because of ballast water being taken from one country and dumped off in another country. That is the big issue with regard to ballast water.

A lot of water is now shipped in bottles, and there is no restriction on bottled water exports because free trade agreements would prohibit that kind of prohibition. A lot of that takes place between continents. It takes place by ship.

I do not know of any bulk water exports per se that take place by ship right now. There are a lot of people trying to do that, but the economics do not work yet.

Senator Downe: When these cruise ships leave a port in Canada, most of them do not have any sewage treatment system, so they have to go X number of miles offshore. Is that part of the water contamination that you have information on? Is it in your book that is coming out in four weeks?

M. Pentland : Le principal problème tient aux changements climatiques. Les deux autres principaux problèmes ont trait aux produits chimiques toxiques et aux répercussions des grands projets d'extraction de ressources. Les produits chimiques perturbateurs du système endocrinien peuvent nuire au développement des enfants. Voilà pour le problème lié aux substances toxiques. Je me permets de faire un peu de publicité pour mon propre compte : un livre que j'ai écrit sur ces sujets sera publié dans un mois environ.

Le sénateur Downe : J'ai hâte de lire cela.

Je suis originaire de Charlottetown, où, en raison des changements climatiques, nous faisons face à un problème concernant les eaux de plus en plus important. Là-bas, les fonctionnaires municipaux prennent des mesures appropriées pour restreindre l'utilisation de l'eau. Par exemple, on interdit aux gens de laver leur véhicule dans l'entrée lorsque la surface de la nappe est peu élevée en été. Toutefois, il s'agit d'une préoccupation. Un grand nombre de paquebots de croisière accostent à Charlottetown. Leur équipage achète de l'eau en vrac. Bon nombre de résidents se demandent pourquoi l'utilisation de l'eau est restreinte pour eux, mais pas pour les paquebots de croisière, qui en achètent en quantité massive. Je présume qu'ils l'achètent. La ville leur facture cette eau. Est-ce que cela est courant? Là encore, cette question va peut-être au-delà de votre champ d'expertise. Il s'agit de l'un de ces transferts massifs d'eau qui n'est déclaré qu'en partie seulement. Quelques-uns de ces paquebots achètent des quantités massives d'eau.

M. Pentland : Chaque bateau prend de l'eau de ballast. Ils la prennent, et, de façon générale, ils ne la paient pas. La principale préoccupation relative à l'eau de ballast tient à la question de savoir si elle constitue un vecteur de biote étranger. Une foule de problèmes liés aux espèces étrangères dans les Grands Lacs découlent du fait que des navires prennent de l'eau de ballast dans un pays et la rejettent dans un autre. Il s'agit du grand problème relatif à l'eau de ballast.

À présent, une bonne partie de l'eau exportée est embouteillée, et il n'existe aucune restriction en ce qui concerne les exportations d'eau embouteillée, vu que les accords de libre-échange l'interdiraient. Une bonne partie de cela se passe entre les continents. Ces exportations se font par bateau.

J'ignore si les exportations massives d'eau en tant que telles se font actuellement par bateau. Bien des gens tentent de le faire, mais en raison des paramètres économiques, cela ne fonctionne pas encore.

Le sénateur Downe : La plupart des paquebots de croisière qui quittent un port canadien ne disposent d'aucun système de traitement des eaux d'égout, de sorte qu'ils doivent se rendre à un certain nombre de milles au large afin de rejeter ces eaux. D'après les renseignements dont vous disposez, est-ce que cela contribue à la contamination des eaux? Est-ce que votre livre qui paraîtra dans quatre semaines traite de cette question?

Mr. Pentland: No, but Canadian law does prohibit the dumping of sewage in Canadian waters. It is under the Canada Shipping Act or something. That is well regulated and not a major problem; it is not a major source of pollution.

Ms. Hurley: Being from Prince Edward Island, you no doubt know that your province is 100 per cent dependent on groundwater. It is the only province in the country for which that is true. On June 25, with the Munk School of Global Affairs and the Program on Water Issues, we will convene an international conference on that subject. We are looking at mapping and monitoring groundwater in this country, including the security angle of knowing where our groundwater is.

The head of the groundwater program from Denmark is coming. Denmark is in some respects very similar to Prince Edward Island in that it is a small country that is 100 per cent dependent on groundwater, and it is highly agricultural, with 25 million pigs and 5 million people. They are very worried about nitrates and runoff. In the 1970s, they started to have a lot of problems, so they put a program in place that is almost complete. We think it will be a very good model for a lot of people to hear about, particularly people from Prince Edward Island.

I will make certain that you are sent an invitation.

Senator Downe: I certainly appreciate that.

I am no expert on climate change, but if you live in Prince Edward Island, you see what is happening. We have these massive rainstorms now and tremendous runoff from the agricultural fields. Fish kills are becoming a problem, over and above what it does to the water.

Then we have these summers. For the first time that I can recall, I did not have to mow my lawn in August because there was simply no rain. It caused serious problems with the water table. It seems not to be changing.

I look forward to hearing about that conference. Thank you very much.

The Chair: I cannot resist: Professor Saunders, do you have a book or conference to put on the record?

Mr. Saunders: I do not have anything to plug, except perhaps a legal perspective on these broader issues. It touches on climate change and resource extraction, and it really goes to the whole

M. Pentland : Non, mais les lois canadiennes interdisent le rejet des eaux d'égout dans les eaux canadiennes. Si je ne m'abuse, cette interdiction est énoncée dans la Loi sur la marine marchande du Canada. Le rejet des eaux d'égout est bien réglementé, et ne constitue ni un grave problème ni une source majeure de pollution.

Mme Hurley : Comme vous êtes originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, vous savez sans doute que cette province dépend entièrement des eaux souterraines. C'est l'unique province canadienne qui est dans une telle situation. Le 25 juin, la Munk School of Global Affairs et le Programme sur les questions relatives à l'eau tiendront une conférence internationale à ce sujet. On envisage d'établir la cartographie des eaux souterraines du pays afin de les surveiller, notamment dans une optique de sécurité.

Le chef du programme sur les eaux souterraines du Danemark assistera à cette conférence. À quelques points de vue, le Danemark ressemble beaucoup à l'Île-du-Prince-Édouard, dans la mesure où il s'agit d'un petit pays entièrement tributaire des eaux souterraines et extrêmement axé sur l'agriculture — on y trouve 25 millions de porcs et 5 millions d'habitants. Les nitrates et l'écoulement de surface inquiètent beaucoup les Danois. Dans les années 1970, ils ont commencé à éprouver beaucoup de problèmes, de sorte qu'ils ont mis en place un programme, qui tire à sa fin. Nous croyons qu'il sera utile pour bien des gens, surtout ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, d'entendre parler de ce très bon modèle.

Je veillerai à ce qu'une invitation vous soit transmise.

Le sénateur Downe : Je vous en suis assurément reconnaissant.

Je ne suis pas expert en matière de changements climatiques, mais si vous viviez à l'Île-du-Prince-Édouard, vous constateriez leurs effets. À présent, nous sommes aux prises avec d'abondantes pluies torrentielles et d'énormes quantités d'eaux de ruissellement provenant des champs agricoles. Les hécatombes de poissons sont en train de devenir un problème, qui va au-delà des répercussions qu'elles ont sur les eaux.

Et puis, il y a les étés. L'été dernier, pour autant que je me souvienne, il s'agissait de la première fois que je n'avais pas à tondre ma pelouse en août, vu qu'il ne pleuvait tout simplement jamais. Il semble que cela ne soit pas en train de changer.

J'ai hâte d'entendre parler de cette conférence. Merci beaucoup.

La présidente : Monsieur Saunders, je ne peux pas résister à la tentation de vous poser cette question : avez-vous un livre ou une conférence à annoncer aux fins du compte rendu?

M. Saunders : Je n'ai aucun produit à annoncer, mais j'aimerais peut-être exposer un point de vue juridique sur ces questions de portée plus générale. Ce que j'ai à dire concerne les

question of who does what. That was implicit in Mr. Pentland's remarks, namely, how does the federal government see its role as opposed to the provinces?

Traditionally we have left resource management to the provinces, but some of the issues we are talking about now, such as climate change, raise questions as to whether those sorts of things can appropriately be dealt with by the provinces. If so, what is the role of the federal government? It does not have to be a heavy-handed role, necessarily. However, especially in terms of some of the disappointment with the follow-through on the 1987 Federal Water Policy, I think there are questions whether the federal government itself — and this goes across a number of governments — has clearly defined its role, whether it is a leadership role or an active role.

I have a pretty good idea of the federal role in the United States, but I am far less clear here. As I said, I think there is a fair bit of disappointment that the federal government has not followed through on its own fairly bipartisan water policy of 1987, which I should mention was authored by Mr. Pentland.

The Chair: I want to follow up with a supplementary question, Professor Saunders. I very much respect our Constitution and the federal-provincial roles, and I have no reason to believe that provinces are not as concerned or should be as concerned as the federal government.

I saw this bill as cautiously moving into filling the gaps, if I can call them that. It has been identified as moving water on a trans-river basis. Many of the issues you have talked about would touch right into the federal-provincial relationship; is that correct?

Mr. Saunders: It is true. I should say that this touches the federal-provincial relationship as well. The reason I think there has been virtually no blowback from the provinces on this, even though what is being asserted is either peace, order and good government or international trade and commerce, is that they share a common goal. For example, many provinces have their own legislation, so I think you are right that this is complementary.

It is a little more difficult in situations where you have upstream and downstream provinces that may have very different views of the appropriate use of the river. One could point to the Mackenzie River, for example, and development that is happening in the Mackenzie system. It may well be that the Province of Alberta, which is where I am from, has a somewhat

changements climatiques et l'extraction des ressources, et va au cœur de la question de savoir qui fait quoi. La question, qui était implicite dans les observations de M. Pentland, est la suivante : comment le gouvernement fédéral envisage-t-il son rôle par opposition à celui des provinces?

Dans le passé, nous avons laissé les provinces gérer leurs ressources, mais quelques-uns des problèmes dont nous parlons en ce moment, par exemple les changements climatiques, soulèvent la question de savoir si les choses de ce genre peuvent être prises en charge adéquatement par les provinces. Le cas échéant, quel rôle le gouvernement fédéral doit-il jouer à ce chapitre? Ce rôle n'a pas nécessairement à être autoritaire. Cependant, à mon avis, surtout si on tient compte d'une partie de la déception découlant des mesures prises pour donner suite à la Politique fédérale relative aux eaux de 1987, on peut se demander si le gouvernement fédéral lui-même — et cela s'applique à un certain nombre de gouvernements — a clairement défini son rôle, qu'il s'agisse d'un rôle de chef de file ou d'un rôle actif.

J'ai une assez bonne idée du rôle que joue le gouvernement à l'échelle fédérale aux États-Unis, mais en ce qui concerne le rôle joué par le gouvernement fédéral au Canada, j'estime que les choses sont beaucoup moins claires. Comme je l'ai mentionné, je crois que le fait que le gouvernement fédéral n'ait pas donné suite à sa propre politique largement bipartite adoptée en 1987 relativement aux eaux — et qui, je dois le mentionner, avait été rédigée par M. Pentland — a provoqué beaucoup de déception.

La présidente : Monsieur Saunders, j'aimerais vous poser une autre question. J'ai beaucoup de respect pour la Constitution du pays et pour les compétences respectives des gouvernements fédéral et provinciaux, et je n'ai aucune raison de croire que les provinces ne sont pas aussi préoccupées que le gouvernement fédéral ou qu'elles devraient l'être moins.

J'estime que le projet de loi parvient prudemment à combler les lacunes, si je peux dire. D'aucuns ont dit qu'ils permettraient le transfert d'eau d'une rivière à une autre. Bon nombre des sujets que vous avez mentionnés concernent directement la relation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Est-ce exact?

M. Saunders : C'est exact. Je dois dire que cela concerne également la relation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Si les provinces n'ont pratiquement pas réagi à cela, même si l'on affirme que cela vise la paix, l'ordre et le bon gouvernement ou le commerce international, cela tient, d'après moi, au fait que les gouvernements fédéral et provinciaux ont un objectif commun. Par exemple, de nombreuses provinces disposent de leurs propres dispositions législatives, et j'estime donc que vous avez raison de dire qu'elles sont complémentaires.

Les choses sont un peu plus compliquées dans les cas où une province située en amont d'un cours d'eau et une autre située en aval ont un point de vue très différent sur l'utilisation appropriée de ce cours d'eau. On pourrait, par exemple, mentionner les projets de développement qui se déroulent dans le réseau hydrographique du fleuve Mackenzie. Il est très possible que

different view than the Northwest Territories, which happens to be downstream of it. In that case, if differences cannot be reconciled, then it does raise the question of what is the federal role.

That is something that was addressed in the 1980s by the Pearse Inquiry on Federal Water Policy; they suggested that was a role that existed for most federal governments and most federal states. That role is imposing some method for assured settlement of disputes. That is just an example.

The Chair: It would not be settling the dispute but having a process.

Mr. Saunders: Exactly — to ensure the dispute gets settled.

[*Translation*]

Senator Fortin-Duplessis: I would like to begin by welcoming all of you to the committee. I am very impressed by the extensive experience all three of you have. I am so pleased to have you here, and I am delighted to learn that you support this bill.

I already asked my first question yesterday, but I would like to hear your answer. The sponsor of the bill, Mr. Miller, told us yesterday that the water level in some of the Great Lakes was at a record low. What environmental consequences could that have in the short and long terms, and what is causing that drop right now?

[*English*]

Mr. Pentland: Regarding the Great Lakes, if you think of Lake Michigan and Lake Huron, for example, there are three to five things that cause changes. There is the natural variability of climate so that the water level will change by five feet or so over time. It also changes by about a foot every year because there is an annual cycle. On top of that, there is climate change, which is probably lowering the lakes. Navigation dredging in the St. Clair and Detroit Rivers lowered Lake Michigan and Lake Huron by a foot over the last century. There is consumptive use of water — people taking water out — and then there are diversions of water. There is water diverted out at Chicago, for instance.

There are a number of causes, but the one that someone should worry about the most over the long run is climate change, and we do not know how big that will be. I have seen model results ranging anywhere from no change to a lowering of four or five feet. The impacts could be potentially very big.

People living up on Georgian Bay are suffering a great deal already; their water level has probably been lowered by three feet over the last century. For someone with a cottage on Georgian Bay, they now have to walk a mile out to get to the water. They cannot get their boats in. There are major impacts on commercial

l'Alberta — ma province d'origine — ait un point de vue quelque peu différent de celui des Territoires du Nord-Ouest — situés en aval du fleuve — quant à ces projets. Dans les cas où l'on ne parvient pas à aplanir les divergences, on peut se poser la question du rôle que doit jouer le gouvernement fédéral.

Il s'agit d'une question sur laquelle le comité Pearse s'est penché dans les années 1980 dans le cadre de son enquête sur la Politique fédérale relative aux eaux. D'après ce comité, la plupart des gouvernements fédéraux et des États fédéraux ont un rôle à jouer, à savoir celui d'imposer une certaine méthode afin d'assurer le règlement des différends. Il ne s'agit que d'un exemple.

La présidente : Il s'agirait non pas de régler un différend, mais d'instaurer un processus.

M. Saunders : Exactement — pour assurer le règlement du différend.

[*Français*]

La sénatrice Fortin-Duplessis : J'aimerais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue. Je suis très impressionnée par votre vaste expérience à tous trois. Cela me fait vraiment plaisir que vous soyez ici. Je me réjouis de connaître votre accord au projet de loi.

J'ai déjà posé ma première question hier, mais j'aimerais entendre une réponse de votre part. Le parrain du projet de loi, M. Miller, a mentionné hier que le niveau de l'eau dans certains des Grands Lacs n'a jamais été aussi bas. Selon vous, quelles peuvent en être les conséquences à court et long terme au niveau environnemental et à quoi est due cette baisse actuellement?

[*Traduction*]

M. Pentland : Pour ce qui est des Grands Lacs, le lac Michigan et le lac Huron, par exemple, les changements sont attribuables à trois, quatre ou cinq facteurs. Tout d'abord, la variabilité naturelle du climat a pour effet de faire fluctuer le niveau de l'eau d'environ cinq pieds au fil du temps. En outre, le niveau de l'eau varie d'à peu près un pied chaque année en raison d'un cycle annuel. De surcroît, il y a les changements climatiques, qui ont probablement pour effet d'abaisser le niveau de l'eau des lacs. Les bateaux qui draguent les rivières St. Clair et Detroit ont fait baisser de un pied le niveau du lac Michigan et du lac Huron depuis un siècle. Il y a l'exploitation non rationnelle de l'eau par les gens, puis les activités de dérivation de l'eau, par exemple celles menées à Chicago.

Il y a un certain nombre de facteurs, mais celui qui est le plus inquiétant à long terme tient aux changements climatiques, dont on ignore l'ampleur qu'ils prendront. Selon certains modèles, ils n'auront aucune répercussion, et d'après d'autres, ils se traduiront par un abaissement du niveau de l'eau de quatre ou cinq pieds. Les effets pourraient être très importants.

Les habitants de la baie Georgienne doivent déjà composer avec de graves répercussions — là-bas, le niveau de l'eau a probablement baissé de trois pieds au cours du dernier siècle. Les gens qui possèdent un chalet dans cette région doivent à présent parcourir un mille à pied de plus pour se rendre à l'eau. Ils sont

navigation and also on hydro power because less water is flowing through the system. There are major aesthetic and economic impacts associated with water levels in the Great Lakes.

There is a lot of controversy about whether one should go in and build works to raise the levels back up to compensate for that lowering. An International Joint Commission report on that topic came out in the last two weeks. It is so controversial that the IJC cannot agree on a solution. Some recommended one thing and the chairman from the U.S. recommended a different thing.

[*Translation*]

Senator Fortin-Duplessis: Are there laws that prohibit the dumping of industrial waste in the Great Lakes?

A few years ago, I saw a news report on RDI that showed the devastating effects of industrial waste. It featured the mayor of an industrial town in the U.S. who said he would rather see the residents in his town working than worry about water purity.

Do you know whether there are laws prohibiting that practice?

[*English*]

Mr. Pentland: Yes, there are laws in both countries at the federal, provincial and state levels. There is a question of how effective they are. This is a difficult and delicate topic. The incidence of cancer and problems of child development in areas that are highly polluted are much higher than they are in areas that are not as polluted. It is difficult to separate out other things. There is pollution but there are also lifestyle considerations. For example, people may smoke more and drink more. There are also gender and race considerations. It is difficult to pin it directly on that.

In the 1960s and 1970s, the Great Lakes, in particular Lake Erie, were becoming covered with algae — lots of nutrient pollution. That problem was mostly resolved in the 1970s and 1980s with control over nutrients in detergents and other types of municipal control. In the last 10 years, that problem is beginning to reoccur because we are not keeping up. A great deal of stinking algae is washing into the shores again. It is becoming a big problem again.

In the last few months, a new agreement was signed between Canada and the U.S. on Great Lakes water quality. It introduced some new features in that it deals with climate change, which it did not do before, invasive species and some other things. It is my

incapables d'y faire flotter leurs bateaux. Cela a de graves répercussions sur la navigation commerciale, de même que sur la production d'hydroélectricité, vu que moins d'eau s'écoule dans le réseau. D'importants effets esthétiques et économiques sont liés aux niveaux de l'eau dans les Grands Lacs.

La question de savoir si l'on devrait bâtir des ouvrages afin d'élever le niveau de l'eau a suscité beaucoup de controverse. La Commission mixte internationale a publié un rapport sur le sujet au cours des deux dernières semaines. Vu l'ampleur de la controverse, les membres de cette commission ne sont pas parvenus à s'entendre sur une solution. Les uns recommandent une chose, et les autres — notamment le président américain de la commission — recommandent quelque chose d'autre.

[*Français*]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Existe-t-il des lois qui interdiraient le rejet des déchets industriels dans les eaux du Grands Lacs?

Il y a quelques années, j'ai vu un reportage à RDI qui nous montrait les effets dévastateurs des déchets industriels. Et on voyait le maire d'une ville industrielle des États-Unis qui disait qu'il préférerait que les gens de sa ville travaillent plutôt que de se soucier de la pureté de l'eau.

Savez-vous s'il y a des lois qui interdisent cela?

[*Traduction*]

M. Pentland : Oui, il y a des lois fédérales, provinciales et étatiques dans les deux pays. La question est d'établir la mesure dans laquelle elles sont efficaces. Il s'agit d'un sujet épineux et délicat. L'incidence du cancer et des problèmes liés au développement des enfants dans les régions extrêmement polluées est beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est dans les régions moins polluées. Il est difficile d'établir d'autres distinctions. La pollution est un facteur, mais le style de vie en est un autre. Par exemple, il se peut que les gens fument ou boivent davantage dans certaines régions. Il y a aussi des considérations liées au sexe et à la race. Il est difficile d'imputer directement la responsabilité à ces facteurs.

Dans les années 1960 et 1970, les algues ont commencé à proliférer sur les Grands Lacs, plus particulièrement le lac Érié en raison de la grande quantité de nutriments polluants. Au cours des années 1970 et 1980, on a réglé une grande partie du problème grâce au contrôle des nutriments contenus dans les détergents et à d'autres types de mesures de contrôle prises par les administrations municipales. Au cours des 10 dernières années, le problème a commencé à réapparaître parce que nous ne suivons pas l'évolution de la situation. Une fois de plus, on constate une grande quantité d'algues fétides rejetées sur les rivages. Cela devient de nouveau un grand problème.

Au cours des derniers mois, le Canada et les États-Unis ont conclu un nouvel accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Cet accord comporte quelques éléments nouveaux, dans la mesure où ils ont trait aux changements climatiques — dont il n'était pas

view that in some ways it is less strong than the old agreement because it has fewer specific objectives and less specific timetables. In some ways it is better and some ways it is worse. It is a problem that is getting worse again, after getting better for a number of years.

Senator Nolin: Important offences are created by the bill. For example, fines can be as high as \$1 million to \$12 million. My question could be seen as general, but you will see why it is important in considering the bill.

Clause 36 says that a court may consider aggravating factors. The first of those aggravating factors that could influence a judge is whether the offence caused damage or risk of damage to the environment. Could you please describe the potential environmental, economic and social effects of bulk water removal from Canadian lakes and rivers?

Mr. Pentland: I will start.

Senator Nolin: I do not need a long answer. I am just looking for the kind of information that a judge would like to hear to convince him or her that there is such an aggravating factor.

Mr. Pentland: I could respond as an engineer, and Mr. Saunders may want to say something as a lawyer.

The prohibition, as mentioned before, is based on four factors: to sustain the natural supply of water within basins; to prevent the introduction of non-indigenous biota, parasites, diseases and pollution into receiving water basins; to protect biological diversity and productivity within ecosystems; and to ensure the sustainable use of water to meet the future needs of communities within water sheds. A diversion from a basin through transboundary water to the U.S. could impact all four of those things, i.e., the water to meet the needs in the donor basin; the biological diversity in the donor basin; the introduction of biota between basins; and the natural water supply within the donor basins. It would have impacts on all of those areas.

Is there a legal answer to that?

Mr. Saunders: I would point out that the offence provisions are probably not designed specifically for this act. It seems that they have been largely lifted from things like the Canadian Environmental Protection Act. Some things, like the right to search houses, seem a little odd, but they are more or less the kind

question auparavant —, aux espèces envahissantes et à quelques autres éléments. D'après moi, à certains égards, cet accord est moins solide que l'ancien, vu qu'il contient un moins grand nombre d'objectifs spécifiques et que ses calendriers sont moins précis. À certains égards, il s'agit d'un meilleur accord, et à d'autres, d'un moins bon accord. Le problème dont je vous parle est en train de s'aggraver une fois de plus, alors que la situation s'était améliorée pendant un certain nombre d'années.

Le sénateur Nolin : D'importantes infractions sont instaurées par le projet de loi. Ces infractions peuvent s'assortir, par exemple, d'amendes pouvant s'élever à 1 ou à 12 millions de dollars. Ma question vous semblera peut-être d'ordre général, mais vous comprendrez pourquoi il est important que je la pose au moment où nous examinons le projet de loi.

Selon l'article 36, un tribunal peut tenir compte de circonstances aggravantes. La première de ces circonstances qu'un juge pourrait prendre en considération tient au fait de savoir si l'infraction a causé un dommage ou un risque de dommage à l'environnement. Pourriez-vous nous décrire les répercussions environnementales, économiques et sociales que pourraient avoir les prélèvements massifs d'eau des lacs, des fleuves et des rivières du Canada?

M. Pentland : Je vais commencer.

Le sénateur Nolin : Vous n'avez pas à fournir une longue réponse. Je veux simplement que vous m'indiquiez le type de renseignement qui pourrait convaincre un juge du fait qu'il existe une circonstance aggravante.

M. Pentland : Je vous répondrai en tant qu'ingénieur, et M. Saunders pourra peut-être vous répondre en tant qu'avocat.

L'interdiction, comme je l'ai mentionné plus tôt, est fondée sur quatre facteurs, à savoir le fait de maintenir l'approvisionnement naturel d'eau à l'intérieur des bassins; de prévenir l'introduction de biote non indigène, de parasites, de maladies et de polluants dans les bassins récepteurs; de protéger la biodiversité et la productivité au sein des écosystèmes; et, enfin, d'assurer l'utilisation durable de l'eau afin de répondre aux besoins futurs des collectivités situées à proximité d'un bassin hydrographique. Le fait de dériver l'eau d'un bassin afin qu'elle se dirige vers les États-Unis par un cours d'eau transfrontalier pourrait avoir des répercussions sur les quatre éléments que j'ai mentionnés, à savoir l'eau servant à répondre aux besoins des collectivités à proximité du bassin hydrographique, la biodiversité de ce bassin, l'introduction dans un bassin de biote provenant d'un autre et l'approvisionnement naturel d'eau dans les bassins. Cela aurait des effets sur tous ces éléments.

Pouvez-vous répondre à la question d'un point de vue juridique?

M. Saunders : Je mentionnerai que les dispositions relatives aux infractions n'ont probablement pas été conçues expressément pour le projet de loi qui nous occupe. Elles semblent en grande partie tirées d'autres textes législatifs, par exemple la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le projet de

of boilerplate that one puts in. In some cases, it might even be overkill, but certainly they are adequate to carry out the administration of the act.

Senator Nolin: It cannot be vague and must be focused because we are giving authority to a judge to decide whether there was an aggravating factor. He or she will be influenced by that. My question was quite broad and general, but that is exactly how the bill is written. I am trying to think of a judge who is not an expert in your field and how he or she would be influenced by your testimony? Definitely, a judge would seek someone to convince himself or herself that it is an aggravating factor, considering the scale of the fine between \$1 million and \$12 million; we are talking big money.

Mr. Saunders: That is a problem judges have generally with environmental law, especially because in Canada we do not have what they have in other countries: specialist environmental courts.

It is interesting that you raise this question because two or three weeks ago we had a symposium for judicial education aimed at judges and practitioners in terms of how to introduce this sort of evidence in court and how to weigh the evidence.

There was clear recognition by one of the judges, from the Court of Appeal of Ontario, as it turns out, that this is a problem. Judges are learning all the time because we do not have these specialist courts.

Senator Nolin: There is a long list of aggravating factors in the bill.

Mr. Saunders: It is not unique to this bill. This is very much boilerplate type of legislation.

Senator Day: It is good that we are all on the same side of this bill. I am trying to grasp the scope of the bill. Did you find it a bit peculiar that this is a private member's bill as opposed to a government bill, or are you content that there seems to be support for it?

Mr. Saunders: We are happy to see anyone do this. As you know, the original government initiative, Bill C-26, is similar to this bill. The significant change is to the International River Improvements Act, which is crucial. The rest of the bill looks similar to its predecessor. There were initiatives from other private members in at least one other party. Mr. Francis Scarpaleggia had a bill before the house. It indicates that regardless of whether this is a formal government initiative,

loi comporte quelques éléments étranges, par exemple le droit d'effectuer des fouilles dans les maisons, mais il s'agit plus ou moins de paragraphes types que l'on ajoute aux textes législatifs. Dans certains cas, les moyens prévus sont même disproportionnés, mais à coup sûr, ils permettront l'application adéquate de la loi.

Le sénateur Nolin : Les dispositions ne peuvent pas être vagues — elles doivent être précises, car elles confèrent à un juge le pouvoir de décider s'il existe une circonstance aggravante. Le juge sera influencé par cela. Ma question était formulée avec des termes d'une portée très vaste et très générale, mais j'ai employé le libellé exact du projet de loi. Je tente de me mettre à la place d'un juge qui n'est pas expert en la matière, et d'établir dans quelle mesure il serait influencé par les propos que vous avez tenus durant votre témoignage. Un juge cherchera assurément à ce qu'on le convainque de l'existence d'une circonstance aggravante, vu l'ampleur des amendes, qui peuvent osciller entre 1 et 12 millions de dollars — nous parlons ici d'une amende salée.

M. Saunders : Il s'agit d'un problème lié au droit environnemental auquel la plupart des juges sont confrontés, surtout parce que le Canada ne dispose pas de tribunaux spécialisés en environnement, comme on en trouve dans d'autres pays.

Il est intéressant que vous souleviez cette question, car il y a deux ou trois semaines, nous avons tenu un colloque visant à informer les juges et les praticiens à propos de la manière dont les éléments de preuve de cette nature doivent être présentés à un tribunal et du poids qu'il convient de leur accorder.

L'un des juges présents, à savoir un juge de la Cour d'appel de l'Ontario, a clairement reconnu qu'il s'agissait d'un problème. Les juges doivent constamment s'informer puisque nous ne disposons pas de tribunaux spécialisés.

Le sénateur Nolin : Le projet de loi contient une longue liste de circonstances aggravantes.

M. Saunders : Cette liste n'est pas propre à ce projet de loi — il s'agit en grande partie d'un paragraphe législatif type.

Le sénateur Day : Le fait que nous soyons tous du même avis en ce qui concerne le projet de loi est une bonne chose. Je tente de saisir la portée du projet de loi. Le fait qu'il s'agisse d'un projet de loi d'initiative non pas gouvernementale, mais parlementaire, vous a-t-il paru singulier? Êtes-vous content qu'il semble soutenu?

M. Saunders : Nous sommes heureux de voir quiconque présenter un tel projet de loi. Comme vous le savez, le projet de loi d'initiative gouvernementale original, à savoir le projet de loi C-26, est semblable à celui qui nous occupe. La principale différence — d'une importance cruciale — tient aux dispositions relatives à la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux. Pour le reste, le projet de loi que nous examinons est semblable au projet de loi C-26. Au moins un autre

there seems to be fairly broad support for this type of legislation. The exact approach used might vary, but the ultimate goal seems pretty much accepted.

Senator Day: We are all content that it is here, however it came before us.

My second question is in relation to the rivers crossing the border. I would like to focus on a river that starts in Canada, flows to the U.S. and then back into Canada. I am thinking of the Columbia River.

Senator Wallace and I are from New Brunswick, and the lower part of the Saint John River is very important. Other than an international agreement, a bilateral agreement between Canada and the U.S. or something developed by the International Joint Commission, what solution exists? I can think of other countries of the world, not just Canada and the U.S.

Senator Fortin-Duplessis and I have had a chance to look at what is happening in the upper reaches of the Mekong River and how that is affecting all of the countries down below. Are there any international principles that can be applied here, or does it take a bilateral agreement between countries to deal with that kind of situation?

Mr. Saunders: I think there are two answers. Most of the major basins, like the Nile, the Danube and the Rhine, either have agreements or an agreement is being worked toward. What one can say is that, in the absence of agreement, there are often serious problems.

You talked about the Mekong. It is one of the rivers that I have had some involvement with, through the Mekong River Commission. The most striking thing about my experience there was the degree to which there were disparate interests and contexts for each country. Thailand is very different from Laos in terms of development. That said, international principles have been developed over time and are generally recognized now as setting out the customary international law for river basin management. Those principles are found in the UN Convention on Non-Navigational Uses of International Watercourses and in things like the Helsinki Rules, put out by the International Law Association. A number of principles that have been developed over time, and indeed much of modern environmental law has developed from the early work on river basin management.

However, you are almost always better off if you have a more specific agreement precisely because those customary principles are so general. Canada and the United States have in place an arrangement that is the envy of most countries in the world, and

député d'un autre parti, à savoir M. Francis Scarpaleggia, a déposé un projet de loi à la Chambre. Cela dénote que, peu importe qu'il s'agisse d'une initiative gouvernementale officielle ou d'une initiative d'un autre genre, les projets de loi de cette nature obtiennent un vaste soutien. La démarche utilisée peut varier, mais le but ultime semble faire l'objet d'un assez vaste assentiment.

Le sénateur Day : Nous sommes tous heureux qu'il ait été déposé, peu importe la manière dont il l'a été.

Ma deuxième question porte sur les cours d'eau transfrontaliers, plus particulièrement ceux qui prennent leur source au Canada, coulent vers les États-Unis puis reviennent au Canada, par exemple le fleuve Columbia.

Le sénateur Wallace et moi sommes tous deux originaires du Nouveau-Brunswick. Le cours inférieur du fleuve Saint-Jean est très important. Hormis un accord international, une entente bilatérale canado-américaine ou un autre mécanisme élaboré par la Commission mixte internationale, quelle solution existe-t-il? Ma question concerne non seulement le Canada et les États-Unis, mais d'autres pays du monde.

La sénatrice Fortin-Duplessis et moi avons eu l'occasion de voir ce qui se passe dans le cours supérieur du fleuve Mékong et les répercussions que cela a sur tous les pays situés au sud. Y a-t-il un quelconque principe international qui puisse être appliqué dans des cas de ce genre, ou faut-il que les pays en cause aient conclu une entente bilatérale pour régler ce type de situation?

M. Saunders : Je crois qu'il y a deux réponses à cette question. La plupart des grands bassins, par exemple celui du Nil, du Danube et du Rhin, sont visés par des accords ou sont en voie de l'être. Ce que l'on peut dire, c'est que, en l'absence d'une entente, il y a souvent de graves problèmes.

Vous avez fait allusion au fleuve Mékong. J'ai quelque peu participé aux activités de la commission du fleuve Mékong. Ce qui m'a le plus frappé, c'est la mesure dans laquelle les intérêts et la situation des pays en cause étaient disparates. Sur le plan de l'industrialisation, la situation de la Thaïlande est très différente de celle du Laos. Cela dit, des principes internationaux ont été élaborés au fil du temps, et à présent, on reconnaît généralement qu'ils énoncent les règles du droit international coutumier en matière de gestion des bassins fluviaux. Ces principes figurent dans la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau à des fins autres que la navigation et dans des documents comme celui énonçant les Règles d'Helsinki, publié par l'Association de droit international. Un certain nombre de principes ont été élaborés au fil du temps, et, en fait, la majeure partie du droit environnemental moderne découle des premiers travaux sur la gestion des bassins fluviaux.

Cela dit, il est presque plus avantageux pour un pays de conclure un accord spécifique, précisément parce que ces principes coutumiers sont d'une portée très générale. Le Canada et les États-Unis ont conclu un accord qui fait l'envie de la plupart des

that is for historical reasons partly, shared common law backgrounds, more or less shared cultural similarities and so forth.

The International Boundary Waters Treaty Act, if you actually look at it, departs from those customary principles in a few important respects, and that treaty would override those customary international principles because it is a bilateral agreement. Although the treaty itself is somewhat old, the general consensus is that we would never, ever want to get rid of it.

We would also have some problems in renegotiating it because, right now, it is an empire treaty. If you change that treaty significantly, there would be questions as to the federal authority to implement it.

Senator Day: Provincial jurisdiction, yes.

Senator Ataullahjan: Can you briefly explain CWIC's model act and how it differs from this legislation? CWIC's model act seems to focus on basins rather than international boundaries. Why is that?

Mr. Saunders: It is true that our proposed model act focused on inter-basin transfers rather than international boundaries. There were a few reasons for that. One is a question of harmony. The International Boundary Waters Treaty Act, and especially the amendments in 2003, also talked about basin boundaries, so it made sense for us, when we talked about transboundary rivers, to continue using basin boundaries.

A second reason from the perspective of river management is that that is what we should be focusing on. Rivers do not know whether they have gone into another country, and you should be managing the basin rather than managing on the basis of geographical differences.

The final reason was in terms of our international trade obligations. While I think that Bill C-383 is consistent with our NAFTA obligations, one would have to say that an approach based on basin boundaries would be more consistent with, at least, the spirit of NAFTA. Those, generally, were the major reasons for focusing on basin boundaries rather than geographical boundaries.

That said, the net effect in terms of precluding transfers is probably effectively the same.

pays du monde, et ce, en partie pour des raisons de nature historique, entre autres le fait que les deux pays possèdent une tradition de common law et partagent un certain nombre de caractéristiques culturelles communes.

Si vous examinez la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, vous constaterez que, à quelques égards importants, elle rompt avec les principes du droit coutumier. De plus, ce traité l'emporterait sur ces principes coutumiers internationaux, vu qu'il s'agit d'un accord bilatéral. Le traité en tant que tel ne date pas d'hier, mais tous les intervenants sont d'accord pour dire qu'ils ne devraient jamais disparaître.

En outre, nous ferions face à quelques difficultés au moment d'entreprendre des pourparlers pour conclure un nouveau traité, vu que le traité actuel est un traité de l'Empire. Si on le modifie de façon substantielle, des questions seront soulevées quant au pouvoir du gouvernement fédéral de le mettre en œuvre.

Le sénateur Day : La compétence provinciale, oui.

La sénatrice Ataullahjan : Pouvez-vous me fournir de brèves explications concernant la loi type conçue par le CQEC et la manière dont elle se distingue du projet de loi qui nous occupe? Elle semble axée sur les bassins plutôt que sur les frontières internationales. Qu'est-ce qui explique cela?

M. Saunders : Il est vrai que la loi type que nous avons proposée était axée sur les échanges entre bassins plutôt que sur les frontières internationales. Cela s'explique par quelques raisons. L'une d'entre elles tient à l'harmonisation. En effet, dans la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, et plus particulièrement dans les modifications qui y ont été apportées en 2003, il était question des frontières des bassins, de sorte qu'il était logique pour nous de continuer à utiliser les frontières des bassins lorsque nous faisons allusion aux cours d'eau transfrontaliers.

Une autre raison était liée au fait que c'est sur cela que nous devons nous concentrer, du point de vue de la gestion des cours d'eau. Les rivières et les fleuves ne savent pas qu'ils peuvent passer d'un pays et à un autre, et nous devrions donc gérer un bassin hydrographique plutôt que de faire de la gestion fondée sur les différences géographiques.

Enfin, il y avait une raison qui était liée à nos obligations en matière de commerce international. J'estime que le projet de loi C-383 cadre avec les obligations qui nous incombent au titre de l'ALENA, mais il convient de souligner qu'une démarche fondée sur les frontières des bassins concorderait davantage avec le texte de l'ALENA ou, à tout le moins, avec son esprit. Il s'agit là d'un portrait général des principales raisons pour lesquelles nous avons mis l'accent sur les frontières des bassins plutôt que sur les frontières géographiques.

Cela dit, en ce qui a trait au fait d'empêcher les échanges entre bassins, l'effet net des deux démarches est, dans les faits, probablement le même.

Senator Atallahjan: You mentioned that we should not be chasing economic gain. My understanding is that the purpose of this bill is environmental rather than economic in scope. Would you like to comment on that?

Mr. Saunders: I agree, and that is why I said that it is consistent with our proposition that we should not be chasing economic gains. It is not just that they are economic gains but also that they are very doubtful economic gains. If you look at the proposals put forward in the past, especially the mega-projects proposed in the 1960s and even into the 1990s, the economics were very questionable. They were typically based on us sending almost free water abroad.

I have nothing against economic gain. I think most people are in favour of it, but I think that there was very questionable economic gain at the root of most of the proposals that have been mooted.

Senator Oh: Could we export bulk water from the St. Lawrence River since the water flows into the Atlantic Ocean? Is there any study on exporting fresh water from there, and is that affecting the upper level of the lakes?

Mr. Pentland: I will try to answer that question.

A pretty major study was done by the Province of Newfoundland about seven or eight years ago. They concluded that it would not be economically feasible to export water by tanker from Newfoundland. If it is not feasible from Newfoundland, it is definitely not feasible from Quebec because you have another four or five days of travel in between.

The other thing is that Alaska has had a “for sale” sign out for about 20 years now, and they still have not sold their first shipload of water. It does not work economically.

Senator Downe: I was not aware that Newfoundland undertook a study because they thought that there was an economic opportunity.

Mr. Pentland: They had a particular proposal for a lake in Newfoundland. There was a specific private sector proposal that brought about that study. They studied the legal aspects a great deal, as well as the economic and environmental ones. It was a major study, and they concluded, at that point in time at least, that it would not pay.

Senator Downe: The Newfoundland government did not reject, out of hand, the principle of selling bulk water?

La sénatrice Atallahjan : Vous avez mentionné que nous ne devrions pas courir après les gains économiques. Si j'ai bien compris, l'objet du projet de loi est de nature environnementale plutôt qu'économique. Avez-vous des commentaires à formuler là-dessus?

M. Saunders : Je suis d'accord avec cela, et c'est la raison pour laquelle j'ai dit que le projet de loi cadrerait avec notre proposition selon laquelle nous ne devrions pas poursuivre les gains économiques, lesquels, de surcroît, sont très douteux. Si vous examinez les projets qui ont été présentés dans le passé, plus particulièrement les mégaprojets proposés dans les années 1960 et même dans les années 1990, vous constaterez que les aspects économiques qui les caractérisent sont très incertains. En règle générale, ces projets consistaient à envoyer de l'eau à l'étranger, et ce, presque gratuitement.

Je n'ai rien contre les gains économiques. Je crois que la plupart des gens sont favorables à de tels gains, mais j'estime que les gains économiques liés à la plupart des projets qui ont été présentés étaient d'une nature très hypothétique.

Le sénateur Oh : Pourrions-nous exporter de grandes quantités d'eau du fleuve St-Laurent, vu que cette eau se jette dans l'océan Atlantique? Est-ce qu'une quelconque étude a été menée sur l'exportation d'eau douce de ce fleuve, et sur la question de savoir si cela aurait une incidence sur le niveau de l'eau des lacs?

M. Pentland : Je vais tenter de répondre à cette question.

Il y a sept ou huit ans, une étude d'une assez grande ampleur a été menée à Terre-Neuve. Selon les conclusions de cette étude, il ne serait pas possible, d'un point de vue économique, d'exporter de l'eau par navire-citerne depuis Terre-Neuve. S'il n'est pas possible de le faire depuis Terre-Neuve, il n'est assurément pas possible de le faire depuis le Québec, vu que cela exigerait quatre ou cinq jours supplémentaires de navigation.

En outre, depuis à peu près 20 ans, l'Alaska tente de vendre son eau, mais n'a pas encore expédié sa première cargaison. Cela ne fonctionne pas sur le plan économique.

Le sénateur Downe : Je ne savais pas que Terre-Neuve avait mené une étude sur l'occasion économique que cela pouvait représenter.

M. Pentland : Terre-Neuve avait reçu une proposition spécifique concernant un lac. L'étude a été lancée par suite de cette proposition formulée par le secteur privé. On s'est énormément penché sur les aspects juridiques de la proposition, de même que sur ses aspects économiques et environnementaux. Il s'agissait d'une étude d'envergure, et, au bout du compte, on a conclu que le projet n'était pas rentable, du moins à ce moment-là.

Le sénateur Downe : Le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas rejeté d'emblée le principe de la vente de quantités massives d'eau?

Mr. Pentland: No, they just said that it would not work at that point in time.

Senator Downe: You could conclude that, if it had been financially viable —

Mr. Pentland: There is another case, a very interesting one. Sun Belt Water, a private company, had a licence at one time to export water to Santa Barbara from British Columbia. In the end, Santa Barbara decided that it was more economically feasible for them to do desalinization, so it fell through on those grounds. Also, B.C. changed its mind and passed a law saying that they would not allow it anyway. That has been in the courts ever since. I do not know if it has ever been solved.

Senator Oh: If there is a possibility of exporting in bulk, that could be done.

Mr. Pentland: This particular bill, Bill C-383, would not prevent that. It may be that in some cases provincial law would prevent it. It definitely would in B.C., but I do not know about Quebec. They have a law based not on river basins but on geographical boundaries. Certainly the federal law would not prevent it. This bill would not prevent tanker export.

[Translation]

Senator Demers: Good morning and thank you for being with us today.

[English]

I am replacing another senator today. I am impressed with Bill C-383 as well as your presentation. It was good education for me, too.

Could you comment on the adequacy of legislation or regulation adopted in various provinces to protect water bodies located entirely within provincial boundaries from removal of water in bulk?

Mr. Pentland: At the current time there is legislation in nine of the ten provinces, all except New Brunswick. I believe they have not done it simply because they have not gotten around to it. It varies. Sometimes it has loopholes and sometimes it does not. Sometimes the cabinet can overrule it and sometimes it can be overruled easier than that. Sometimes it may not stand up to a trade law challenge. The ones that are based on river basins probably would because they are environmental, but the ones based on geographical bounds may not stand up to a trade law

M. Pentland : Non, il a simplement dit que cela ne fonctionnerait pas à ce moment-là.

Le sénateur Downe : On peut en conclure que, si cela s'était révélé viable, sur le plan financier —

M. Pentland : Il existe un autre cas très intéressant, à savoir celui de Sun Belt Water, société privée qui, à un moment donné, s'était vu délivrer un permis en vue d'exporter de l'eau de la Colombie-Britannique vers Santa Barbara. Au bout du compte, à Santa Barbara, on a conclu que, d'un point de vue économique, il serait plus réaliste d'opter pour le dessalement et, pour cette raison, le projet est tombé à l'eau. De plus, le gouvernement de la Colombie-Britannique avait changé d'idée et adopté une loi énonçant que, de toute façon, il n'autoriserait pas l'exportation d'eau. Depuis ce temps, l'affaire est devant les tribunaux, et je ne sais pas si elle a jamais été réglée.

Le sénateur Oh : S'il était possible d'exporter de grandes quantités d'eau, on pourrait le faire.

M. Pentland : Le projet de loi C-383 ne l'empêcherait pas. Toutefois, cela pourrait être interdit, dans certains cas, par des dispositions législatives provinciales. À coup sûr, ce serait le cas en Colombie-Britannique, mais pour ce qui est du Québec, je ne saurais le dire. Là-bas, il existe une loi qui est fondée non pas sur les bassins hydrographiques, mais sur les frontières géographiques. Quoi qu'il en soit, les dispositions législatives fédérales n'empêcheraient assurément pas cela. Le projet de loi n'empêcherait pas l'exportation d'eau par navire-citerne.

[Français]

Le sénateur Demers : Bonjour et merci d'être avec nous ce matin.

[Traduction]

Je suis ici aujourd'hui en remplacement d'un autre sénateur. Je suis impressionné par le projet de loi C-383 et par vos exposés. J'ai moi aussi appris des choses.

Avez-vous des commentaires à faire concernant le caractère judiciaire des dispositions législatives ou réglementaires adoptées dans diverses provinces afin de protéger les plans d'eau entièrement situés à l'intérieur de frontières provinciales contre les prélèvements massifs d'eau?

M. Pentland : À l'heure actuelle, neuf des 10 provinces ont adopté des dispositions législatives — le Nouveau-Brunswick est l'unique exception. Je crois que, si cette province n'a pas encore adopté de telles dispositions, c'est simplement parce qu'elle n'a pas encore pris le temps de le faire. Ces dispositions varient d'une province à l'autre. Dans certains cas, elles contiennent des failles, et dans d'autres, non. Dans certains cas, on peut passer outre à ces dispositions par suite d'une décision du Cabinet, et dans d'autres, on peut le faire plus facilement que cela. Dans certains cas, ces

challenge. That is one of the reasons it is good to have broader federal legislation to catch a lot of these loopholes that exist in provincial legislation.

Senator Demers: Could you describe the types of possible bulk water removal that Bill C-383 would address and the type that it would not address?

Mr. Pentland: I think Mr. Saunders mentioned it, but it would not address bulk water export by marine tanker, bottled water or anything in small containers; it is defined in trade law. You cannot prevent export of water in small containers.

It may not prevent something by train or truck, for example. It would do all the big ones like the Grand Canal scheme or water diverted from Alaska. It would prevent all the big ones, but there are little ones that would slip through.

The Chair: Ms. Hurley, Mr. Saunders and Mr. Pentland, thank you. You can see the interest and the response you have received from the senators. It has been extremely helpful to put this bill in the context of water issues within Canada. We thank you for appearing here.

Honourable senators, we can go to clause by clause if that is your wish. We could take a break or go right into it. I see a nodding of heads. Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-383, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act and the International River Improvements Act?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

dispositions pourraient ne pas résister à une contestation fondée sur le droit commercial; les dispositions axées sur les bassins hydrographiques y résisteraient probablement puisqu'elles sont de nature environnementale, mais les dispositions axées sur les frontières géographiques risquent de ne pas résister à une telle contestation. Il s'agit de l'une des raisons pour lesquelles le fait de disposer de dispositions législatives fédérales d'une plus vaste envergure est une bonne chose — cela permet de combler une foule de lacunes que contiennent les dispositions législatives provinciales.

Le sénateur Demers : Pourriez-vous nous décrire les prélèvements massifs d'eau qui sont visés par le projet de loi C-383, et ceux qui ne le sont pas?

M. Pentland : Je crois que M. Saunders a mentionné que les exportations de grandes quantités d'eau par navire-citerne, les exportations d'eau embouteillée ou les exportations d'eau se trouvant dans petits conteneurs. Cela est défini dans le droit commercial. On ne peut pas empêcher l'exportation d'eau se trouvant dans des petits contenants.

Le projet de loi n'empêche peut-être pas l'exportation d'eau par train ou par camion, par exemple. Il vise tous les grands projets, par exemple celui du Grand Canal, ou alors de l'eau dont on aurait modifié le cours en Alaska. Le projet de loi empêche tous les projets de grande envergure, mais ceux de petite envergure peuvent passer entre les mailles du filet.

La présidente : Madame Hurley, monsieur Pentland, je vous remercie. Vous avez pu constater l'intérêt et les réactions que vous avez suscitées chez les sénateurs. Il a été extrêmement utile de placer le projet de loi dans le contexte des questions relatives à l'eau au Canada. Nous vous remercions de vous être présentés ici.

Chers sénateurs, si vous le souhaitez, nous pouvons passer au vote article par article. Nous pourrions prendre une pause avant de le faire, ou procéder immédiatement au vote. Je vois des sénateurs qui hochent la tête en signe d'approbation. Est-ce que le comité est d'accord pour procéder à un vote article par article relativement au projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux?

Des voix : Oui.

La présidente : Est-ce que l'étude du titre est réservée?

Des voix : Oui.

La présidente : Est-ce que l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé, est réservée?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 4 est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 7 to 15 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the schedule carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you for the cooperation and the knowledge about water. I think we have learned something from this.

Before we adjourn today, we are waiting for the report on our Turkish study. I have looked at the first draft and Ms. Mychajlyszyn is at the point of editing it. It was in very rough form, so she wanted the opportunity to get feedback from me. I thought she was on the right track. She is going to condense it because it was rather long, and I think we will have it by Monday morning. Monday morning we will have the body of the report, and the steering committee will receive it at that time.

I will be looking at the opening, conclusion and recommendations and then consulting the steering committee. Hopefully we will have something to discuss next week on the Turkish study, in one form or another, so we can move the process forward as quickly as we can.

(The committee adjourned.)

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : Les articles 7 à 15 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

La présidente : L'annexe est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : Puis-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : Oui.

La présidente : Je vous remercie de votre coopération et de vos connaissances à propos de l'eau. Je pense que nos travaux nous ont permis d'apprendre des choses.

Avant de lever la séance, je souligne que nous attendons de recevoir le rapport sur notre étude concernant la Turquie. J'ai examiné la version préliminaire, que Mme Mychajlyszyn est en train de remanier. La version préliminaire était un document extrêmement brut, de sorte qu'elle voulait que je formule des commentaires pour l'orienter. J'ai trouvé qu'elle était sur la bonne voie. Comme le document était assez long, elle va le condenser, et nous devrions le recevoir lundi matin. À ce moment-là, nous disposerons du corps du texte du rapport, et le comité directeur le recevra au même moment.

Je vais examiner l'introduction et la conclusion du rapport, de même que la partie contenant les recommandations, puis je consulterai ensuite le comité directeur. J'espère que nous aurons, d'une façon ou d'une autre, du matériel pouvant alimenter une discussion sur notre étude concernant la Turquie au cours de la semaine prochaine, de manière à ce que nous puissions faire progresser le plus rapidement possible le processus.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, May 1, 2013

Larry Miller, Member of Parliament for Bruce—Grey—Owen Sound, sponsor of the bill.

Foreign Affairs and International Trade Canada:

Martial Pagé, Director General, North America Policy Bureau;

Stephen Gluck, Senior Policy Analyst, U.S. Transboundary Affairs Division;

Dean Sherratt, Legal Officer.

Environment Canada:

Laura Farquharson, Executive Director, Legislative Governance, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Stewardship Branch;

Manon N. Lalonde, Senior Project-Program Engineer, Hydrological and Climatological Services, Meteorological Service of Canada.

Thursday, May 2, 2013

University of Toronto, Munk School of Global Affairs:

Adèle Hurley, Director, Program on Water Issues.

University of Calgary:

J. Owen Saunders, Senior Fellow and Adjunct Professor, Canadian Institute of Resources Law.

University of Toronto:

Ralph Pentland, Acting Chair, Canadian Water Issues Council.

TÉMOINS

Le mercredi 1^{er} mai 2013

Larry Miller, député de Bruce—Grey—Owen Sound, parrain du projet de loi.

Affaires étrangères et Commerce international Canada :

Martial Pagé, directeur général, Direction générale des politiques de l'Amérique du Nord;

Stephen Gluck, analyste principal des politiques, Direction des affaires transfrontalières avec les États-Unis;

Dean Sherratt, agent juridique.

Environnement Canada :

Laura Farquharson, directrice exécutive, Gouvernance législative, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de l'intendance environnementale;

Manon N. Lalonde, ingénieure principale de projet — programme, Services hydriques et climatiques, Service météorologique du Canada.

Le jeudi 2 mai 2013

Université de Toronto, Munk School of Global Affairs :

Adèle Hurley, directrice, Programme sur les questions relatives à l'eau.

Université de Calgary :

J. Owen Saunders, agrégé supérieur et professeur auxiliaire, Institut canadien du droit des ressources.

Université de Toronto :

Ralph Pentland, président suppléant, Conseil sur les questions de l'eau au Canada.